



**R.O.B. BUDGET 2025
VILLE DE THIONVILLE**

Conseil Municipal du 18 NOVEMBRE 2024

Table des matières

I – Le contexte économique et financier	4
A – Perspectives économiques mondiales, des menaces encore grandissantes	4
B – l'économie française : sur un recul de l'inflation mais une croissance peu dynamique	5
C. Les principales mesures du projet de loi de finances pour 2025 (PLF2025).....	7
II - La situation comptable estimée au terme de l'exercice 2024	18
A – Le Budget de la Ville.....	18
B – Les Budget Annexes.....	22
III. L'évolution des ressources humaines	23
A. Effectifs de la Ville de Thionville.....	23
B. La rémunération du personnel au 31/12/2023 : Données issues du Rapport Social Unique et de l'index de l'égalité professionnelle établis en 2024 au titre de l'année 2023.	25
C. Les dépenses de personnel : Masse salariale charges incluses.....	27
D. La politique menée en matière de ressources humaines :	28
IV – Réalisations 2024 et Perspectives pour l'exercice 2025	29
A – Le Budget de la Ville.....	29
B – Les Budgets Annexes	42

I – Le contexte économique et financier

A – Perspectives économiques mondiales, des menaces encore grandissantes

**Projections de croissance
des Perspectives
de l'économie mondiale**

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	2023	2024	2025
Production mondiale	3,3	3,2	3,2
Pays avancés	1,7	1,8	1,8
États-Unis	2,9	2,8	2,2
Zone euro	0,4	0,8	1,2
Allemagne	-0,3	0,0	0,8
France	1,1	1,1	1,1
Italie	0,7	0,7	0,8
Espagne	2,7	2,9	2,1
Japon	1,7	0,3	1,1
Royaume-Uni	0,3	1,1	1,5
Canada	1,2	1,3	2,4
Autres pays avancés	1,8	2,1	2,2
Pays émergents et pays en développement	4,4	4,2	4,2
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,7	5,3	5,0
Chine	5,2	4,8	4,5
Inde	8,2	7,0	6,5
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,3	3,2	2,2
Russie	3,6	3,6	1,3
Amérique latine et Caraïbes	2,2	2,1	2,5
Brazil	2,9	3,0	2,2
Mexique	3,2	1,5	1,3
Moyen-Orient et Asie centrale	2,1	2,4	3,9
Arabie saoudite	-0,8	1,5	4,6
Afrique subsaharienne	3,6	3,6	4,2
Nigeria	2,9	2,9	3,2
Afrique du Sud	0,7	1,1	1,5
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,4	4,2	4,2
Pays en développement à faible revenu	4,1	4,0	4,7

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2024.

Note : Pour l'Inde, les données et les prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire. Les données de l'exercice 2023/24 qui débute en avril 2023, sont présentées dans la colonne 2023. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 7,3% en 2024 et de 6,5% en 2025 sur la base de l'année civile.

Dans son rapport d'octobre 2024, le FMI estime que la croissance mondiale devrait rester stable mais également décevante. En effet, elle devrait se maintenir à 3,2% en 2024 et 2025, même si les taux de quelques pays, en particulier les pays en développement à faible revenu, ont fait l'objet d'importantes révisions à la baisse, souvent du fait de l'intensification des conflits.

La désinflation mondiale se poursuit, ce qui laisse entrevoir un atterrissage en douceur.

Après avoir culminé à 9,4% en glissement annuel au troisième trimestre de 2022, les taux d'inflation globale devraient à présent s'établir à 3,5% d'ici la fin de 2025, en dessous du niveau moyen de 3,6% enregistré entre 2000 et 2019. Toutefois, l'inflation dans les services restent trop élevée, à presque le double du niveau pré-pandémique.

Cependant, les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. Certains pays émergents voient réapparaître des pressions inflationnistes, parfois en raison des prix élevés des denrées alimentaires. De plus, le monde est à présent marqué par des perturbations de l'approvisionnement en raison de facteurs climatiques, sanitaires et géopolitiques.

D'autre part, des poussées de volatilité soudaines sur les marchés financiers pourraient entraîner un resserrement des conditions financières ; des problèmes dans le secteur immobilier chinois pourraient avoir

des répercussions mondiales par leur effet sur les échanges commerciaux internationaux, de même qu'une montée du protectionnisme et que la poursuite de la fragmentation géoéconomique ; et des perturbations dans le processus de désinflation pourraient empêcher les banques centrales d'assouplir leur politique monétaire, ce qui compliquerait la politique budgétaire et menacerait la stabilité financière.

A mesure que se résorbent les déséquilibres cycliques de l'économie mondiale, les pouvoirs publics doivent soigneusement peser les priorités à court terme afin d'assurer un atterrissage en douceur. Dans de nombreux pays, un changement de braquet de la politique budgétaire s'impose pour garantir la

viabilité de la dette publique et pour reconstituer les marges de manœuvres budgétaires. Des réformes structurelles sont requises pour améliorer les perspectives de croissance à moyen terme, mais il convient de continuer à aider les personnes les plus vulnérables et à préserver les dispositifs de protection sociale. La coopération multilatérale est plus que jamais nécessaire pour accélérer la transition écologique et soutenir les efforts de restructuration de la dette. Il est essentiel d'atténuer les risques de fragmentation géoéconomique et de renforcer les cadres multilatéraux fondés sur les règles pour que tous les pays puissent tirer pleinement parti de la croissance future.

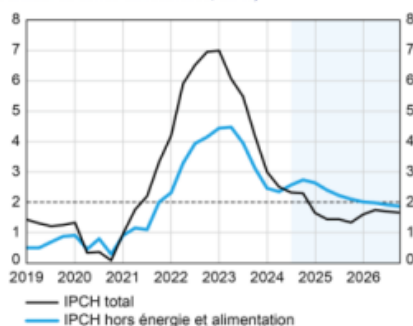
B –l'économie française : sur un recul de l'inflation mais une croissance peu dynamique

Le recul confirmé de l'inflation qui s'amplifierait en 2025 par la baisse des prix de l'électricité ...

L'inflation continue de décliner, passant de +4,2% au dernier trimestre 2023 à +2,5% au deuxième trimestre 2024, conséquence d'une moindre hausse des prix alimentaires et des produits manufacturés qui se situent respectivement à +1,4% et +0,5% en juillet 2024. Pour autant, les vulnérabilités des approvisionnements commerciaux liées à l'instabilité géopolitique en mer rouge pourraient contribuer à une légère remontée de l'inflation sur ces deux composantes au second semestre 2024. L'évolution des prix de l'énergie serait marquée par la baisse annoncée de -15% des tarifs réglementés de vente de l'électricité en février 2025. L'inflation des services, à +3,1% en juillet 2024, a entamé sa phase de décrue et devrait poursuivre son repli jusqu'à la fin de l'horizon 2026.

IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

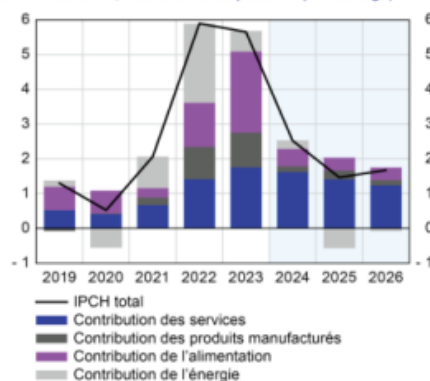


Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

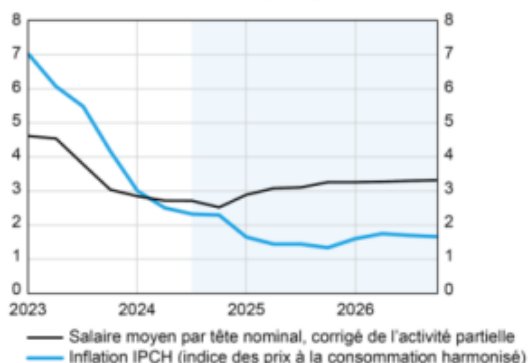
Ainsi l'inflation pour 2024 s'établirait à +2,1%.

Pour 2025, la prévision est vue à la baisse à +1,5% du fait de la diminution annoncée des prix de l'électricité, en partie atténuée par une révision haussière des prix des biens manufacturés également liée à la situation en mer Rouge. Pour 2026, la prévision est à +1,7%.

... des salaires plus dynamiques que les prix et un emploi plus soutenu

Croissance du salaire moyen par tête dans le secteur Marchand et inflation

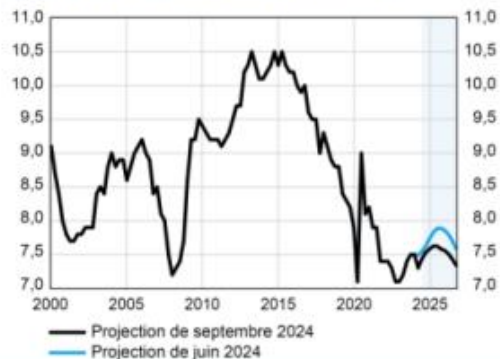
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

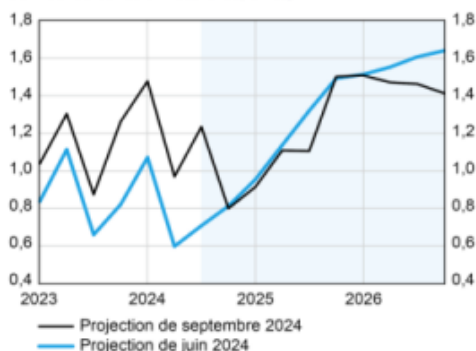
Du fait de cette désinflation, les salaires progressent désormais plus rapidement que les prix à la consommation, (+2,7% au deuxième trimestre 2024 en glissement annuel, dans les branches marchandes, contre +2,5% pour les prix), un mouvement qui pourrait s'accroître en 2025. Cette progression des salaires réels soutiendrait les gains de pouvoir d'achat, puis la consommation l'an prochain.

Le taux de chômage remonterait légèrement en 2025, avant de reprendre sa décrue grâce à la reprise de l'activité pour s'établir à 7,3% fin 2026.

... une croissance encore faible.

Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de juin

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

En octobre, la Banque de France et l'INSEE confirme une **croissance moyenne de +1,1% pour 2024** surtout tirée par le commerce extérieur et l'effet favorable des jeux olympiques et paralympiques de Paris.

La consommation resterait en effet atone, en dépit des gains de pouvoir d'achat des revenus salariaux.

En 2025, la hausse du PIB se maintiendrait à un rythme similaire en moyenne annuelle mais la consommation des ménages prendrait le relais, les gains de pouvoir d'achat étant davantage

soutenue par les salaires réels et étant alors progressivement moins épargnés.

En 2026, elle serait renforcée par la reprise de l'investissement privé sous l'effet de la détente passée des taux d'intérêt.

Cette projection est entourée d'aléas importants. En premier lieu, l'incertitude politique en France fait peser sur les hypothèses de finances publiques et sur le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages. En second lieu, s'ajoutent les risques géopolitiques (guerre en Ukraine,

situation au Proche-Orient, tensions commerciales, etc...) et leurs effets sur les prix des matières premières et le commerce international.

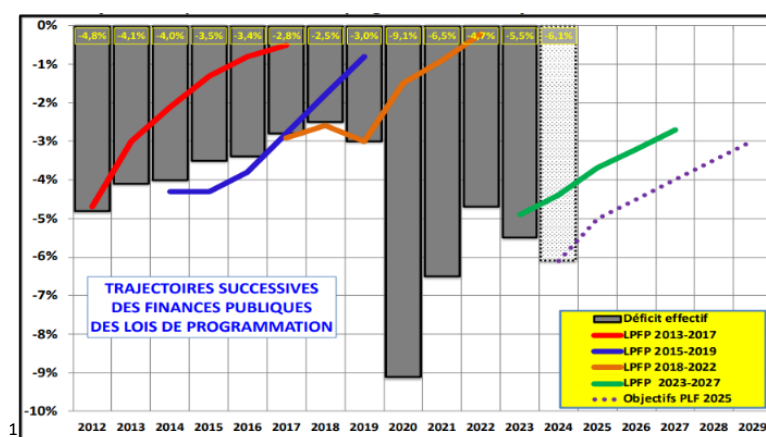
C. Les principales mesures du projet de loi de finances pour 2025 (PLF2025)

Suite au rejet par l'Assemblée Nationale du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (PLPFP 2023-2027), le projet a été voté par la procédure du 49-3 appliquée en session extraordinaire et promulguée le 18 décembre 2023.

Les objectifs poursuivis par la Loi de Programmation (LPFP) sont les suivants :

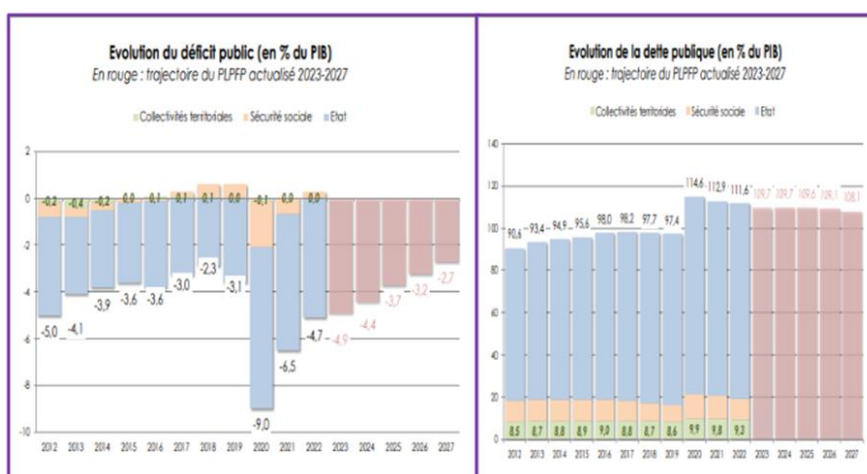
- Concernant le déficit public : de revenir au-dessous de 3% en 2027
- Concernant la dette publique : stabiliser cette dernière autour de 108% du PIB alors que la moyenne des 27 pays de l'Union Européenne est revenue à 84% dès 2022

Les objectifs des précédentes lois de programmation n'ont jamais été atteints.



Les objectifs fixés en 2023 sont à ce jour caduques. Le retour à 3% de déficit est maintenant envisagé pour 2029 (et non 2027). Quant au ratio dette/PIB, il est estimé 114,7% pour 2025 contre 109,6% dans la loi de programmation votée en décembre 2023 (pour mémoire la moyenne de l'Union Européenne est de 82%).

Le déficit public est de -6,1% contre -4,4% au vote de la LFI2024.



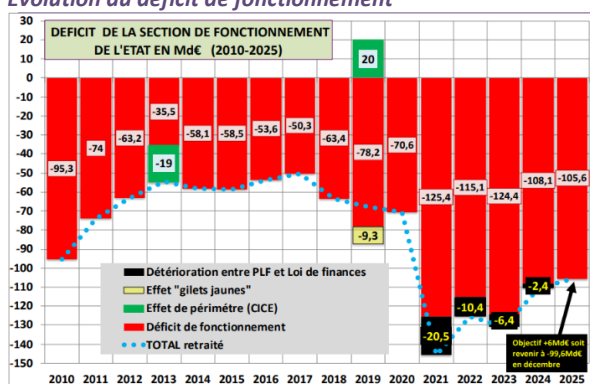
¹ Source de l'ensemble des graphiques de cette section C – Cabinet Michel KLOPFER – Formation de 21/10/2024

Aussi, le projet de loi de finances pour 2025 s'inscrit dans cette stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit public à 5% du PIB dès 2025.

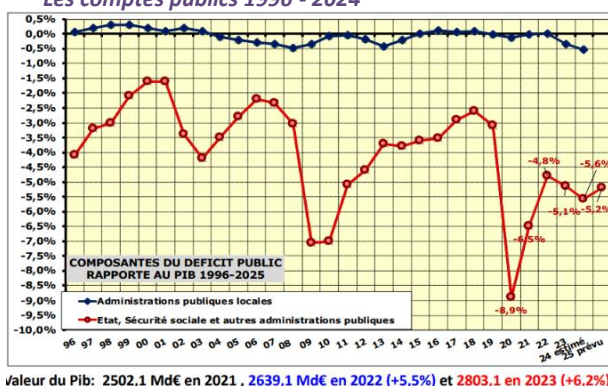
Le PLF2025 repose donc sur un effort budgétaire d'ampleur, à hauteur de 60 Mds€ d'économie. Les mesures de consolidation porteront prioritairement sur la dépense, qui représente près de 57% du PIB en France contre moins de 50% en moyenne dans l'ensemble des pays européens en 2024. Sur les 60 Mds€ d'économie à réaliser, les deux tiers (soit environ 40 Mds€) seront portés par des mesures de réduction de la dépense publique.

Cet effort en dépense sera partagé entre l'Etat, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

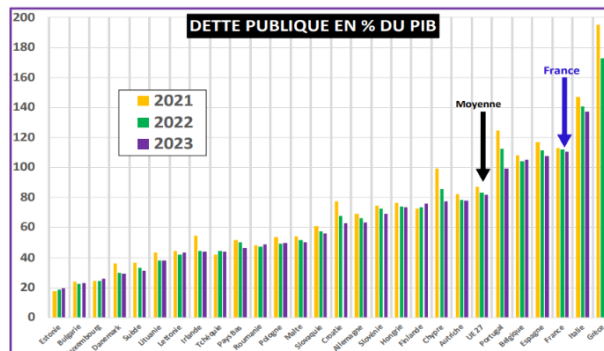
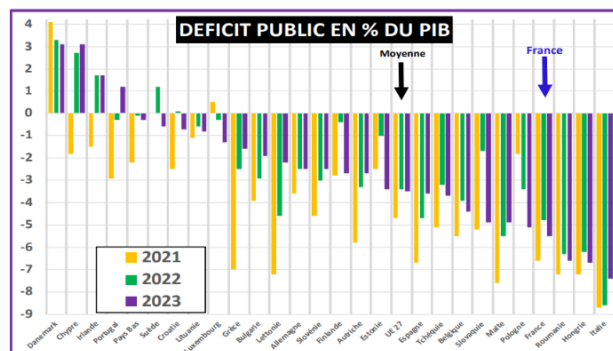
2 Evolution du déficit de fonctionnement



Les comptes publics 1996 - 2024

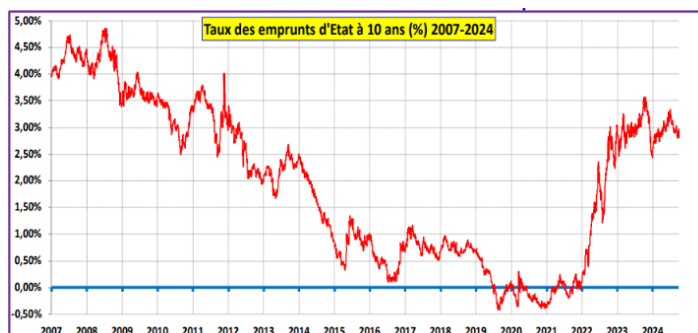


la valeur du PIB: 2502,1 Md€ en 2021, 2639,1 Md€ en 2022 (+5,5%) et 2803,1 en 2023 (+6,2%)



Au sein de l'Europe, pour le poids relatif de l'encours, la France se situe au 24^{ème} rang sur 27, 2023 avec un déficit de -5,5% du PIB contre -3,5% pour la moyenne de l'Union Européenne.

La dette publique s'établit à 110,6% du PIB, la France est 25^{ème} sur 27 (derrière l'Italie et la Grèce).

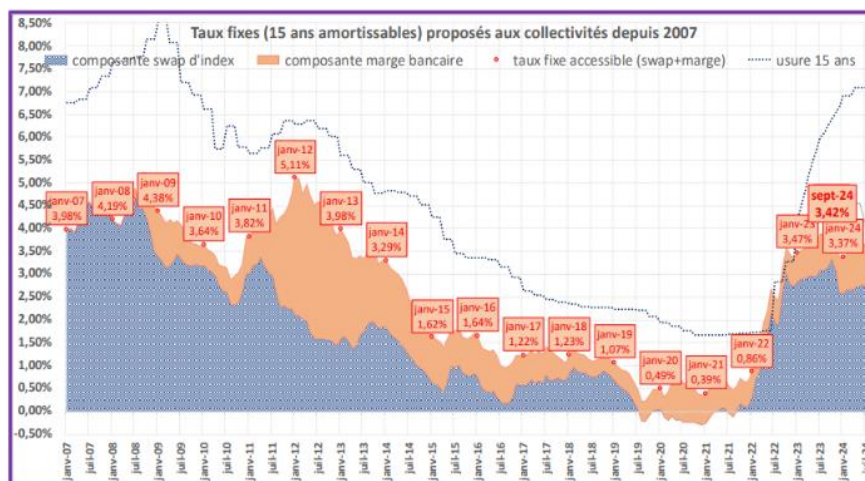


La dette de l'Etat augmente chaque année de l'équivalent du déficit budgétaire, soit autour de 80 Mds€ jusqu'en 2019 et quelque 150 Mds€ depuis 2020.

Le poste des frais financiers avait stagné jusqu'à 2022, grâce à la dégrue de taux d'intérêt depuis la crise des dettes souveraines. Mais la situation s'est renversée depuis, l'OAT 10 ans (taux d'emprunt de la France) est passé de 0% à

plus de 3%. Les intérêts de la dette passent de 36,2 Milliards d'euros à 52,2 Milliards d'euros entre le PLF2020 et PLF2024 et à 54,9 dans le PLF2025.

En conséquence, l'impact sur les taux consentis aux collectivités locales connaît une augmentation rapide et atteignent des niveaux comparables aux taux d'il y a 15 ans.

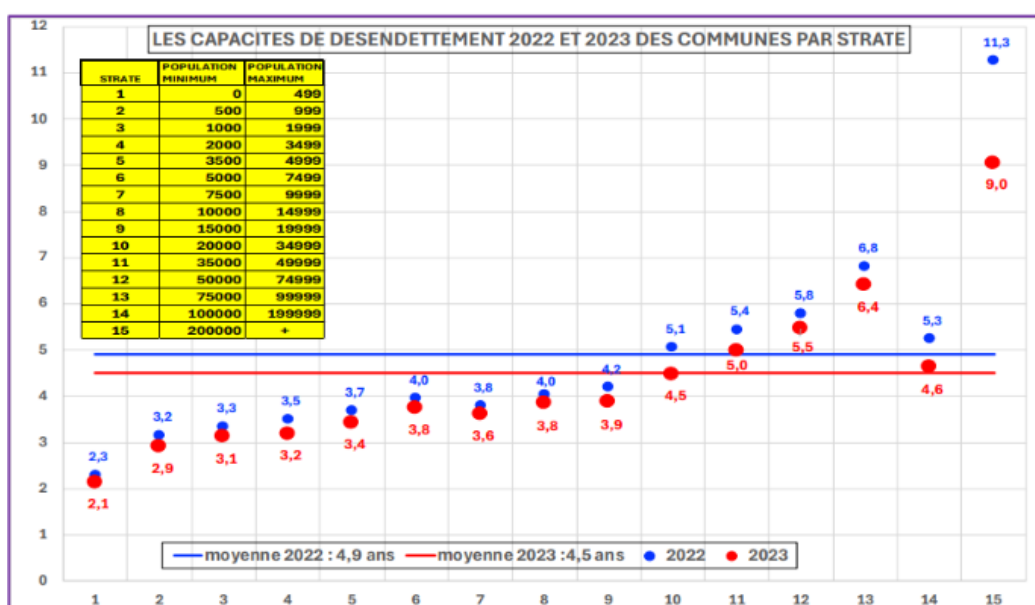


Concernant les collectivités locales, la Cour des Comptes dans son rapport annuel sur la situation financière des collectivités territoriales, telle qu'elle résulte de l'examen de leurs comptes de l'année 2023. Après une année 2022 très favorable, l'année 2023 est marquée par une détérioration globale de la situation financière des collectivités et par une divergence des situations financières des trois grandes catégories de collectivités.

Dans l'ensemble, les communes et intercommunalités ont continué à connaître une bonne situation financière (+ 1,2 Mds€ d'épargne nette des remboursements d'emprunts). En revanche, celle des régions s'est repliée (-0,4 Mds€ et -0,5 Mds€) et celle des départements s'est dégradée (-4,7 Mds€). Une situation financière moins favorable qu'attendu et l'absence de dispositif de mise en œuvre des objectifs de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 rendent incertaine la participation des collectivités au redressement des finances publiques.

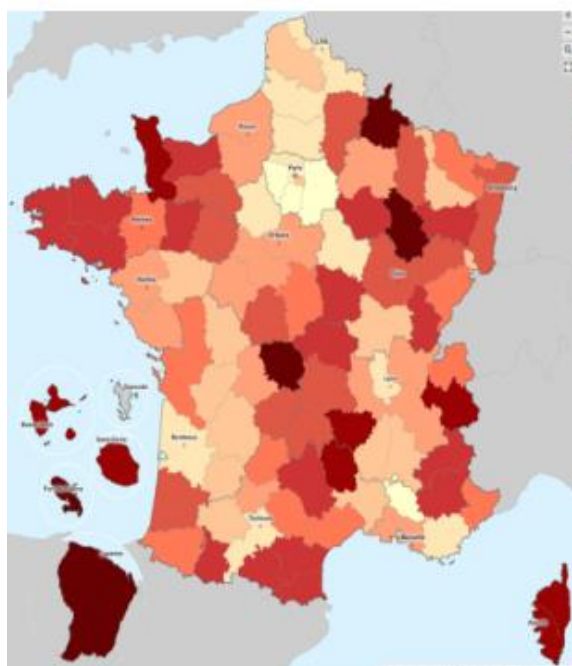
- **Les départements ont connu une chute de la TVA et aussi des DMTO.** Contrairement à 2022, les encaissements de TVA en 2023 ont fortement ralenti. Pour les départements, cette perte de recette est cumulée à la chute des DMTO (droits de mutations à titre onéreux), conséquence directe du retournement du marché de l'immobilier ;

- **Les régions ont moins été impactées par la baisse de la TVA**, bien que la recette de TVA ait diminué, les produits de fonctionnement des régions ont connu une augmentation limitée de (+2,9%) ;
- **S'agissant du bloc communal**, les produits de fonctionnement des communes et intercommunalité ont progressé (+5,8%) grâce notamment à la forte revalorisation des bases d'imposition de la taxe foncière calculée en fonction de l'inflation.
- **Pour l'ensemble**, les dépenses de fonctionnement ont accéléré (+6,1%) en raison notamment de l'inflation sur les dépenses : hausse du prix des achats de biens et services (en particulier, eau, énergie, chauffage et aliments) ; indexation sur l'inflation des prestations sociales ; augmentation des taux d'intérêt de la dette et hausses salariales.
- **Les dépenses d'investissement sont restées dynamique** (+6,6%) sans pour autant avoir un recours accru à l'emprunt. Les collectivités ont maîtrisé l'évolution de leur dette (près de 188 Md€ en 2023 contre près de 186 Md€ en 2022). La hausse des dépenses d'investissement a été majoritairement financée par un prélèvement sur leur fonds de roulement.

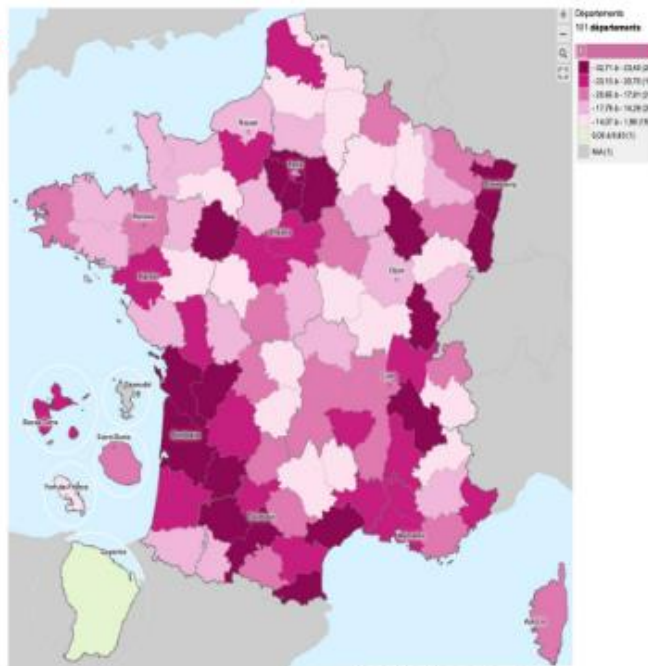


Pour 2024, première année d'application de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, la situation financière des collectivités, en particulier régionales et départementales, présente des incertitudes, liées notamment à l'évolution des produits de TVA et DMTO. Les recettes de TVA devraient connaître une hausse sur 2024, ce qui soutiendrait les régions, les départements et les intercommunalités. Les recettes de taxe foncière devraient évoluer favorablement au « bloc communal » car elle repose sur la revalorisation des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation en fonction de l'inflation constatée (+3,9%). En revanche, les recettes de DMTO devraient poursuivre leur diminution selon une anticipation de -10%.

Baisse moyenne de -22,7% entre 2022 et 2023



Baisse moyenne de -20,3% au 31 août 2024 par rapport aux 8 premiers mois de 2023



Sur le département de la Moselle, la perte de DMTO entre 2022 et 2023 a été comprise en -22,7 % et -20,9% ; la baisse sur les 8 premiers mois de l'année est de -60,65 % à -17,81 %.

C'est dans ce contexte que l'Etat présente le PLF 2025 fondé sur une croissance sensiblement égale à celle de 2024 (+1,1%), une inflation à +1,8%, une masse salariale en augmentation de +2,8 % et un déficit ramené à 5% du PIB.

Face à la forte dégradation des finances publiques, l'exécutif annonce 5 milliards d'euros d'économie à la charge des collectivités.

- **Le Plafonnement des concours encadrés sur la période 2023-2027**

Le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales suivant un plafonnement prévu à l'article 13 du LPFP (concours PSR + RCT hors TVA et hors TVA des régions et collectivités territoriales uniques).

Pour mémoire, la LPFP actualisée 2023-2027 a été votée en décembre 2023. Elle prévoit ainsi la trajectoire suivante des concours versés aux collectivités locales :

	LF 23	PLF 24	25	26	27
TOTAL CONCOURS DE L'ETAT	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043
TOTAL HORS MESURES EXCEPT.	52 847	53 980	54 941	55 661	56 043
<i>dont FCTVA</i>	<i>6 700</i>	<i>7 104</i>	<i>7 625</i>	<i>7 884</i>	<i>7 786</i>
<i>dont Relations avec collect.terr. (RCT)</i>	<i>4 096</i>	<i>4 151</i>	<i>4 151</i>	<i>4 172</i>	<i>4 172</i>
<i>dont Prélèvement sur recettes (PSR)</i>	<i>36 960</i>	<i>37 347</i>	<i>37 585</i>	<i>37 824</i>	<i>38 075</i>
<i>dont TVA des régions (ex DGF)</i>	<i>5 090</i>	<i>5 378</i>	<i>5 579</i>	<i>5 780</i>	<i>6 011</i>
ASSIETTE DU PLAFONNEMENT	41 057	41 498	41 737	41 997	42 246
Evolution n/n-1		1,07%	0,58%	0,62%	0,59%

L'an dernier le PLF 2024 avait toutefois établi le poste concours encadré à 41,8 Mds€ contre les 41,5 Mds€ prévus soit un dépassement de 300 M€ que les variables d'ajustement n'ont pas comblé. Les variables d'ajustement seront donc surfacturées en 2025.

- **Les dotations de l'état au PLF2025**

Dans la continuité du PLF 2024, les aides exceptionnelles versées aux collectivités disparaissent totalement en 2025. Les financements communs se spécialisent et verdissent.

Le poids effectif des Collectivités Territoriales représente 111,1 Milliards d'euros (Md€) contre 114,6 Milliards d'euros en PLF2024 (en crédits de paiements (CP)) :

Comme annoncé dans la LPFP, les concours encadrés augmentent de +0,58% en 2025 :

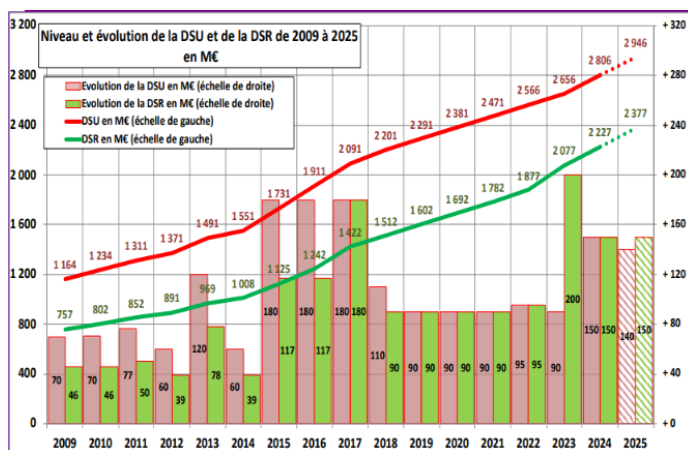
- Dotations dont DGF (27,2 Md€) et DC RTP, principale variable d'ajustement (2,4 Md€) : 37,4 Md€ (37,35 Mds€ en 2024)
- Mission RCT du ministère de l'Intérieur dont DETR, DSIL, DPV (1,7 Md€) : 4 Mds€ (4,3 Md€ en 2024)

Non plafonnés par la LPFP :

- FCTVA : 6,8 Md€ (7,1 Mds€ en 2024)
- Autre concours (Subventions des Ministères (5 Md€), produit des amendes et radars) : 0,8 Mds€ (6,4 Md€ en 2024)
- Dégrèvements fiscaux : 4.4 Md€ (4,3 Mds€ en 2024)
- Décompte hors PLF : la part de TVA attribuée aux Régions, Départements, EPCI et ville de Paris et la nouvelle attribution 2023 pour le bloc communal et les départements à la suite de la suppression totale de la CVAE (49,2 Md€).
- TVA des Régions et TVA Fonds de soutien des départements : 5,5 Mds€

Soit une baisse globale de 2 Mds€ sur les dotations.

A laquelle s'ajoute la création d'un prélèvement sur les recettes fiscales de 3 Mds€ ainsi que les effets de la non-indexation de la TVA et du manque à gagner lié à l'accroissement des investissements pour le FCTVA.

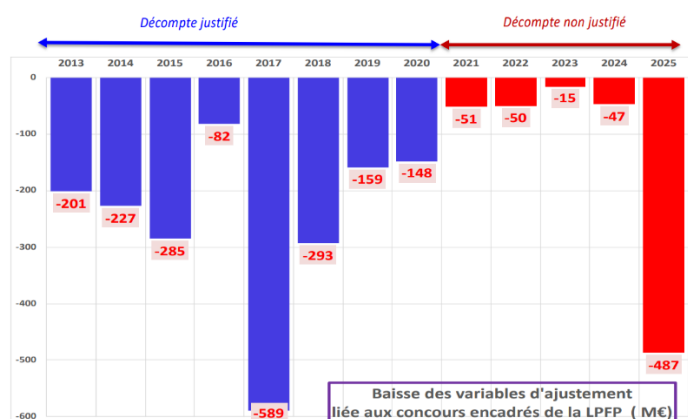


Au sein de la DGF :

- La Dotation Forfaitaire voit le mécanisme de l'écrêtement de nouveau appliqué, -192 M€
- la DSR voit son enveloppe augmentée de 150 millions d'euros
- la DSU à hauteur de 140 millions,
- la DNP reste stable et
- le fonds de péréquation départemental est augmenté de 10 millions d'euros.

Pour les Communes de la strate comprise entre 35 000 habitants et 49 999 habitants, le poids de la DGF représente 107,6 € par habitant (contre 110,1 € en 2021).

En conséquence, les variables d'ajustement de l'enveloppe normée dont la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRT), principale variable d'ajustement, doivent baisser de 500 millions d'euros en 2025. La DCRT perd 15,1 % entre 2024 et 2025.

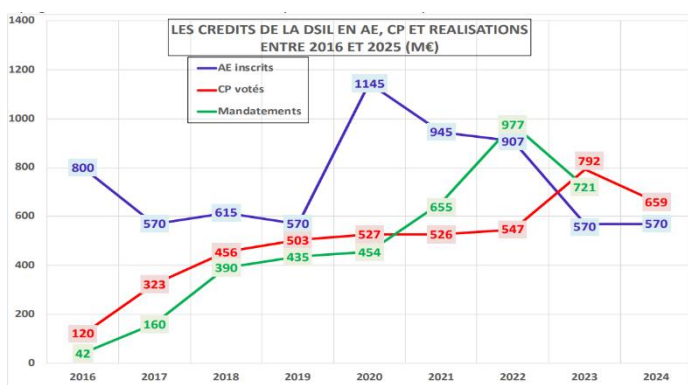


Les minorations de DCRT se font au prorata des recettes réelles de fonctionnement (RRF) de la dernière année connue (2023) de chaque collectivité, étant entendu que :

- 3 régions/18 n'ont pas ou plus de DCRT, 6 en 2025 ;
- 4 départements/100 n'ont pas ou plus de DCRT, 4 en 2025
- 789 EPCI/1260 n'ont pas ou plus de DCRT
- 33 141 communes/35021 n'ont pas ou plus de DCRT

Cela majore en conséquence le pourcentage des RRF à collecter pour les collectivités qui sont contributrices.

Les Fonds verts sont intégrés dans les fonds communs qui vont financer prioritairement des projets favorables à la transition énergétique, tels que les Dotations (DETR et DSIL). Le quota de fonds verts au sein de ces dotations est relevé de 5 point par rapport à 2024.



La DSIL, Dotation de soutien à l'investissement local passe à 570 M€ en AE et 532 M€ en CP pour 2025 (dont 35% fonds verts).

La DPV, Dotation Politique de la Ville, passe à 150 M€ en AE et 130 M€ en CP.

Concernant le FCTVA, l'Etat casse la dynamique du FCTVA en réduisant le taux à 14,850 % au lieu de 16,404% en remettant en cause l'éligibilité des dépenses de fonctionnement (voirie, bâtiment, cloud...) octroyée les années précédentes. Compte tenu de la très forte dynamique de l'investissement, le produit baisse de 3,6% (de 7,104 Md€ à 6,846 Md€). A réglementation inchangée, on aurait atteint autour de 7,9 Mds€.

Pour Thionville, l'impact est de l'ordre de 100 k€ en fonctionnement et de 166 k€ en investissement pour l'année 2025.

Impacts sur le budget de la ville :

- La ville de Thionville n'a pas été éligible des fonds de soutien exceptionnels ;
- Au regard de l'enveloppe encadrée, la Ville de Thionville est bénéficiaire de la Dotation Forfaitaire de la DGF, de la DSU de la DPV et de la DNP et perçoit une dotation importante au titre de la DC RTP. La ville de Thionville a touché 354 942 € en 2024 et 376 261 € en 2023 de DC RTP. Cette part étant une variable d'ajustement, cette recette est très incertaine pour 2025 ;
- Chaque année des projets sont présentés au titre de la DSIL et de la DPV.
- **L'article 64 du mécanisme de précaution : un nouveau prélèvement sur les recettes fiscales**

Le PLF2025 institue dans son article 64 un fonds de réserve « au profit » des collectivités territoriales. Il s'agit d'un **prélèvement sur recettes fiscales**.

- Concerne les budgets principaux des grands et moyennes collectivités (villes, départements, régions, EPCI et EPT) qui ont dépassé 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement au dernier compte administratif publié (2023) sous réserve de quelques exclusions de collectivités pauvres (communes DSU ou DSR cible par exemple).

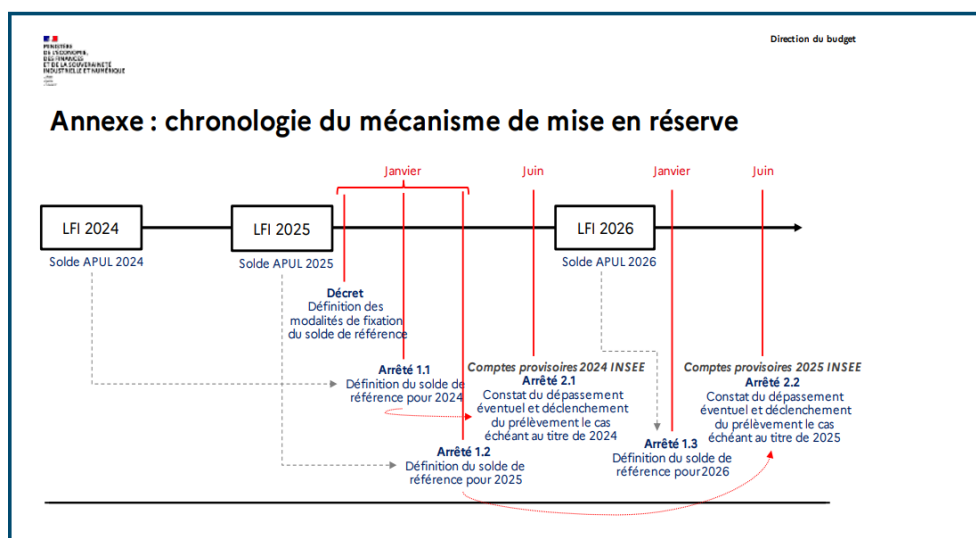
Contrairement à la contractualisation mise en œuvre par la loi de programmation des finances publiques 2017-2022, la collectivité n'est pas jugée sur ses propres performances mais par mutualisation sur une performance collective, relative à un exercice qui est joué aux ¾, l'exercice 2024.

Le terme de « fonds de réserve » présenté comme étant « au profit » des collectivités correspond à l'annonce d'un recyclage différé des fonds prélevés dans la péréquation.

- Le prélèvement sera déclenché si l'endettement global des APUL³ augmente de manière plus importante que le seuil fixé dans la loi de programmation LPFP 2023-2027 (déficit de -0,3%, soit un réendettement global de 7 Mds€). Or, à Bercy, la perspective de déficit à fin 2024 est estimée à un réendettement global de 16Mds€, soit un écart de 10Mds€ par rapport à l'objectif, ce qui constituerait le montant maximal du prélèvement nécessaire.
- Il semblerait que le gouvernement a l'intention d'individualiser les résultats des collectivités en le distinguant de celui des autres membres des APUL, des précisions sont attendues. Le déficit pris en compte serait ainsi de -0,2%, soit un réendettement maximum de 6 Mds€ pour les collectivités locales.
- Le prélèvement envisagé à ce jour atteindrait au maximum 3Mds € en 2025.

³ APUL : Collectivités locales, les ODAL (Organismes divers d'administration locale dont les CCAS, SDIS, CNFPT, lycées et collèges, EPL dont la société du Grand Paris et les organismes consulaires)

Le « bleu budgétaire », rapport sur la situation des finances publiques locales laisse clairement envisager que ce prélèvement de 2025 sera récurrent et ceci est matérialisé par ce schéma qui fait état au moins d'un second prélèvement en 2026...



Le prélèvement est calculé au prorata des recettes fiscales et plafonnées à 2% des Recettes réelles de fonctionnement (RRF), (seuil jurisprudentiel fixé par le Conseil Constitutionnel pour que le prélèvement ne soit pas confiscatoire). Les recettes réelles de fonctionnement prises en compte ont la même définition que celle retenue pour le calcul de la contribution au redressement des finances publiques.

Au regard des RRF, le taux d'assujettissement représenterait 30% des communes, soit 183 assujetties.

La Ville de Thionville est touchée par ce nouveau prélèvement qui compte tenu des éléments à disposition actuellement est estimé par Intercommunalité de France à 1 200 000 €.

La notification du montant exact du prélèvement ne devrait pas intervenir avant l'été, après réception et étude de l'ensemble des comptes administratifs 2024.

Le mécanisme créé annonce un « recyclage » par ses termes de « mécanisme de précaution ». Ainsi, il est prévu de recycler les sommes prélevées en les affectant par tiers à des fonds de péréquation existants, par exemple le FPIC, le FSRIF, le fonds départemental de péréquation des DMTO..., avec un rôle confié au Comité des Finances Locales pour organiser ce recyclage. Ainsi, si le mécanisme est récurrent, il n'apportera plus d'économie à la sphère publique au bout de la 3^{ème} année :

Simulation du point de vue de l'Etat d'un fonds de réserve alimenté et restitué en continu

Hypothèse de prélèvement au plafond de 2% des RRF, lesquelles croîtraient de 3%/an

Montants en Mds €	2025	2026	2027	2028	2029
Prélèvement N (+3%/an)	2,7	2,8	2,9	3,0	3,0
Restitution du prélèvement 2025		-0,9	-0,9	-0,9	
Restitution du prélèvement 2026			-0,9	-0,9	-0,9
Restitution du prélèvement 2027				-1,0	-1,0
Restitution du prélèvement 2028					-1,0
Flux net Etat	2,7	1,9	1,0	0,2	0,1

La Loi de finance n'est pas encore approuvée et ce mécanisme fait l'objet de nombreuses discussions et amendements au sein des assemblées parlementaires.

- **Les mesures fiscales et divers**

- **La revalorisation des bases cadastrales**

Chaque année, la loi de finances donne lieu à revalorisation forfaitaire des bases cadastrales qui a longtemps porté sur les deux taxes foncières et la taxe d'habitation et qui est dorénavant limitée, s'agissant de cette dernière, à sa part résiduelle portant sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Depuis 2018, le taux d'indexation pour l'année n est fixé de manière mathématique suivant l'évolution de l'indice des prix INSEE sur la période du 1^{er} décembre n-2 au 30 novembre n-1 qui devrait être entre 2% et 2,5%.

- **Autres mesures**

Augmentation du taux de cotisation à la CNRACL : + 4 points sur la cotisation employeur en 2025, qui serait suivie en 2026 et 2027, soit **un impact de 550 000 € pour la ville de Thionville**.

C'est dans ce contexte que les collectivités locales doivent s'adapter à des nécessités environnementales et sociétales.

En premier lieu, la transition écologique : après l'accord de Paris, l'ensemble des acteurs de l'activité économique de la France, dont les Collectivités Locales, doivent et devront encore sur plusieurs années mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable. L'urgence d'une intervention en faveur du climat s'est encore accentuée face à la sécheresse de cet été. Selon l'institut de l'économie pour le climat I4CE, les besoins d'investissement par les Collectivités sont estimés à 12 milliards d'euros d'ici à 2030 auxquels s'ajoute le besoin d'emploi de personnels spécialisés (estimés à 12 000 agents) dans le « climat » qui vont augmenter les dépenses de fonctionnement. Ces nouveaux agents devront assumer de nouvelles missions telles que la maîtrise d'ouvrage des investissements « climat » et l'animation d'une dynamique de décarbonation des acteurs des territoires. Le gouvernement, dans le projet de loi de finances 2024, tend à confirmer la généralisation des budgets verts pour les collectivités par la volonté d'harmoniser cette démarche en mettant un cadre législatif.

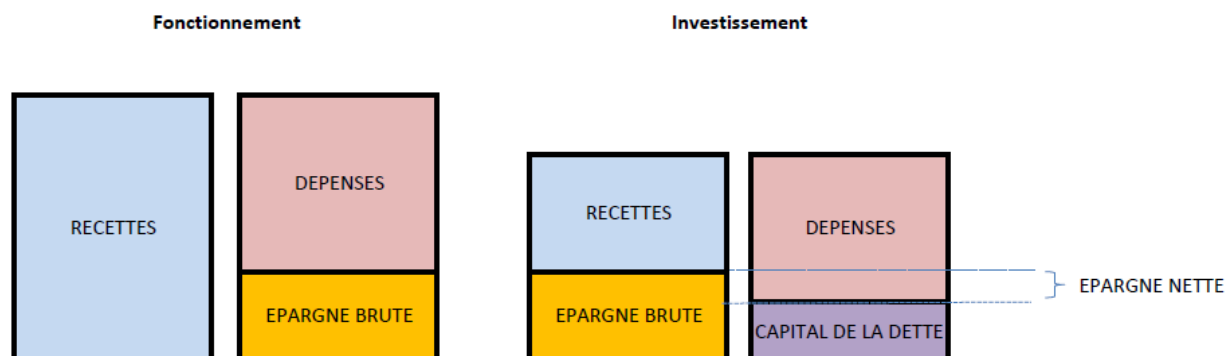
Ensuite, la transition financière : par suite de la réforme de la fiscalité locale, les ressources des régions, départements, des communes et de leurs groupements ont connu une modification structurelle qui nécessite une adaptation tant dans la stratégie fiscale que dans les outils de prospective budgétaire pour tenir compte d'une dépendance plus marquée au contexte économique national. Les départements touchent de la TVA contre leurs produits fiscaux ; les communes, bien qu'elles conservent le produit de la taxe foncière, voient d'une part, diminuer leurs marges de manœuvre et d'autre part, évoluer la relation avec les citoyens. Compte tenu de leurs finances, les Maires doivent de plus en plus arbitrer les services et investissements municipaux non plus entre les habitants et les usagers mais entre les propriétaires et les usagers. À cette réforme fiscale, s'ajoutent un changement dans les calculs des indices et indicateurs pris en compte par l'Etat pour le calcul des dotations diverses et notamment de péréquation. Face à ces incertitudes, la santé financière des collectivités locales peut évoluer d'une année sur l'autre.

II - La situation comptable estimée au terme de l'exercice 2024

A – Le Budget de la Ville

1. Une situation financière conjoncturelle moins favorable

L'épargne nette est la pierre angulaire du maintien d'un niveau d'investissement minimum. Elle correspond à l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), après avoir assuré le remboursement du capital des emprunts.



La bonne tenue de l'épargne nette est ainsi directement liée au remboursement du capital de la dette, qui ne doit pas être trop important, et à celle de l'épargne brute, c'est-à-dire d'un différentiel positif entre recettes et dépenses de fonctionnement.

Exercice	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
Recettes de gestion	54 917 085	57 501 543	60 684 812	62 115 263
Dépenses de gestion	44 342 705	46 732 908	49 595 216	53 271 874
Epargne de gestion	10 574 380	10 768 635	11 089 595	8 843 389
Autres recettes (hors cessions)	212 891	467 722	1 031 494	-
Autres dépenses (dont intérêt de la dette)	1 105 121	1 147 159	2 132 684	2 018 951
Epargne brute	9 682 150	10 089 198	9 988 405	6 824 439
Amortissement du capital de la dette	7 691 568	7 136 233	7 072 276	6 742 660
Dont dette EPFL	264 485	180 608	180 608	-
Epargne nette	1 990 582	2 952 965	2 916 129	81 779

Après les années COVID, l'épargne nette de la Ville s'est confortée pour atteindre 2 millions d'euros. En 2022 et 2023, les recettes très dynamiques, notamment fiscales, ont atténué l'impact d'une hausse des dépenses dues à l'inflation d'une part, à la hausse des taux d'intérêt et à l'augmentation réglementaire des charges de personnel d'autre part, ainsi l'épargne nette a atteint 3 millions d'euros. Les objectifs financiers de la ville fixés en 2020 ont ainsi été largement tenus.

L'année 2023 a été marquée par un produit fiscal élevé par suite de l'augmentation nationale des bases de 7% et de l'instauration de la taxe sur les logements vacants afin de réduire la tension locative immobilière. Cette recette supplémentaire doit plutôt être analysée comme conjoncturelle, les biens immobiliers pouvant être remis en location.

L'année 2024 s'annonce moins favorable, la Ville de Thionville n'échappe pas à l'environnement défavorable national et les projections financières relèvent les mêmes constats que ceux relevés par la

Cour des Comptes : les recettes de gestion pour 2024 progressent dans une moindre mesure que les dépenses de gestion (respectivement +2,4% contre +7,5%).

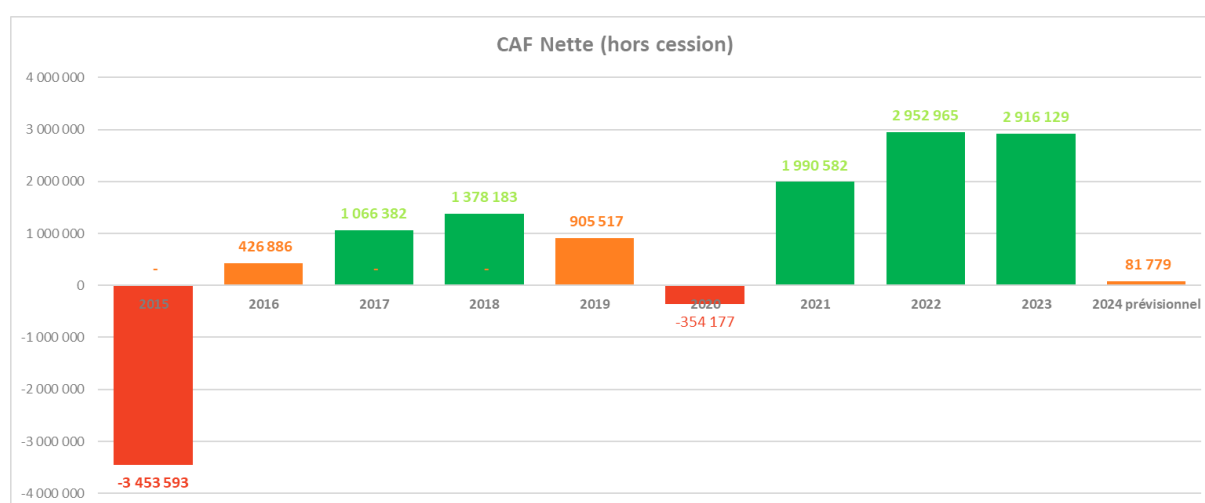
D'une part, la loi de finance 2024 a supprimé les aides exceptionnelles versées aux collectivités en 2023 afin de lutter contre l'inflation des prix de l'énergie et de compenser les augmentations salariales réglementaires. Pour cette première année d'application de la loi de programmation des finances publiques, l'ensemble des concours de l'Etat aux collectivités locales devait être maîtrisé. Cela se traduit par une légère augmentation de +1,45% du poste des dotations et participations, dont la majorité provient de l'Etat, avec la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Ainsi la Dotation Forfaitaire n'a progressé que de 1.85% (+100 k€), la Dotation de Solidarité Urbaine de +4,83% (+50 k€) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) diminue chaque année, entre 2023 et 2024 elle perd 3.82% (-26 k€).

D'autre part, la revalorisation des bases de taxes foncières n'ont bénéficié que d'une progression de 3.9% en 2024 contre 7% en 2023. Combinée avec une augmentation physique des bases, le produit fiscal augmente de 4,6%. En revanche, tenant compte des recettes déjà perçues à fin septembre, la projection prévoit une nouvelle baisse des droits de mutation sur les transactions immobilières (-300 k€), recette particulièrement importante les années précédentes. Enfin, la recette des produits des services devrait augmenter de plus de 10% suivant le même rythme que celui constaté en 2023.

Côté dépenses, l'inflation s'est mieux contenu que les 2 années passées, pour autant elle reste encore élevée notamment sur les produits alimentaires et les services, les dépenses d'énergie..., les charges à caractère général devraient subir une augmentation de 1,8%. Les taux d'intérêt ont encore été élevés sur une bonne partie de l'année, les baisses se constatent surtout au dernier semestre de l'exercice. Les perspectives pour 2025 sont meilleures.

La masse salariale a quant à elle aussi été contenue ces dernières années, mais pour 2023 l'impact des augmentations générées par le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.), la hausse des cotisations ainsi que celle du point d'indice sont plus importantes. De plus, la politique sociale de la ville et la reprise des embauches sur emploi vacant conduisent à une augmentation plus importante des charges de personnel pour 2024.

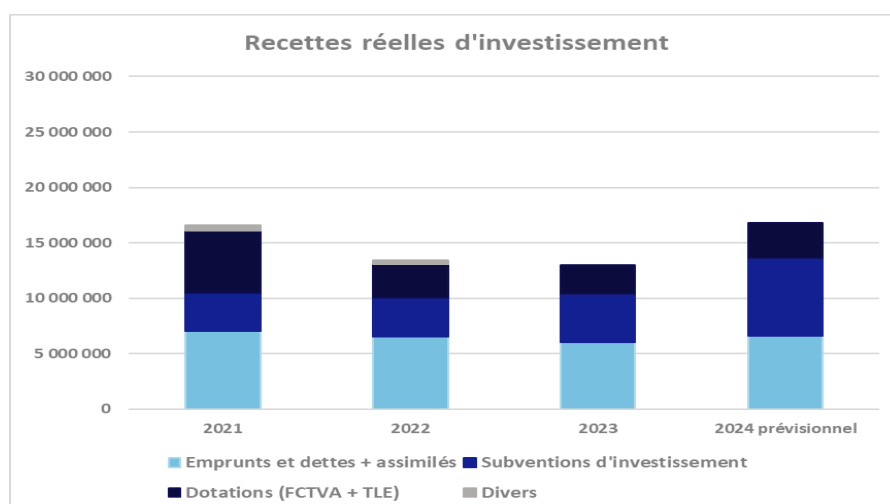
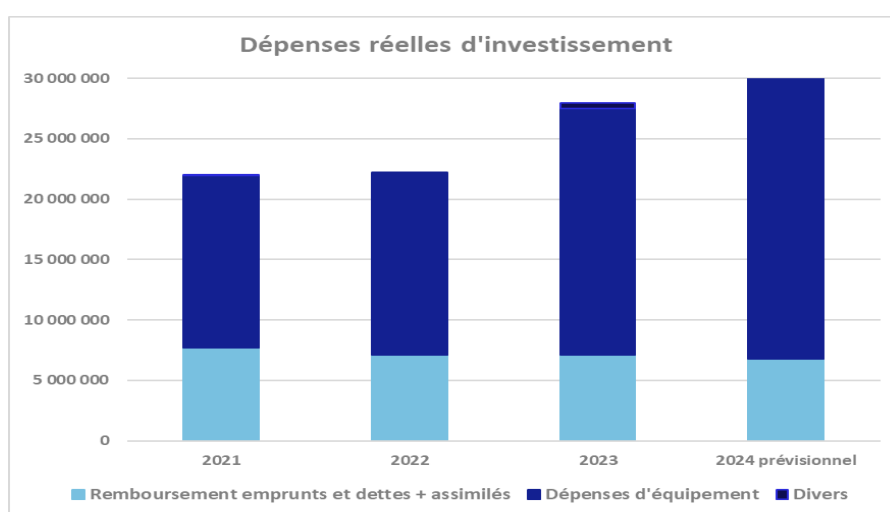
Suivant ces projections, la CAF nette s'annonce légèrement positive pour 2024.



Les cessions ont diminué à compter de 2019 par rapport aux années 2017 et 2018 pour atteindre un montant quasi nul en 2021 et 2022. Elles avaient permis ces dernières années le désendettement de la Ville de Thionville. En 2023, les cessions atteignent 815 k€, et 317 k€ à fin septembre 2024. Certaines cessions ont été décalées, le niveau progressera à nouveau les années suivantes.

Avec le lancement de nouveaux projets structurants pour la Ville, les dépenses d'équipement en 2022 a atteint 15 M€, celui de 2023 à 20M€ et devrait se poursuivre à des niveaux importants afin de poursuivre le développement de la Ville soit des réalisations au niveau de 26 M€ en 2024. Une recherche active des subventions est effectuée pour chaque projet. Les investissements de l'année 2025 permettront de poursuivre les projets engagés tout en maintenant un désendettement annuel.

En 2024, la Ville percevra un FCTVA à hauteur de 2,5 M€ correspondant aux dépenses importantes réalisées en 2023.

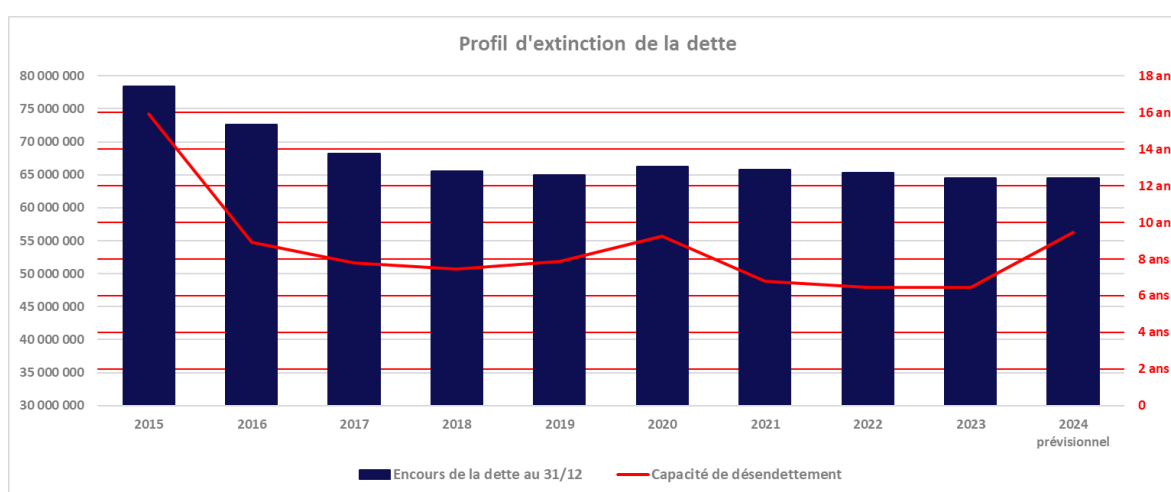


2. Un mouvement d'inflexion de l'endettement

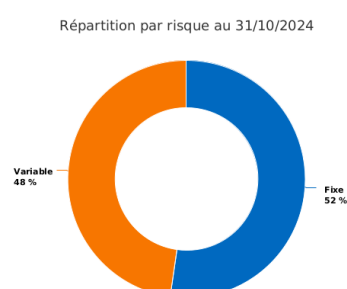
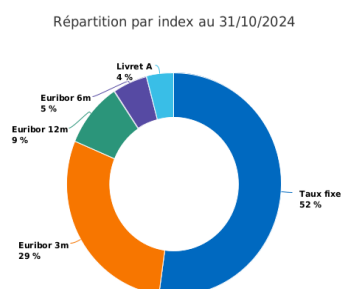
L'endettement de la Ville de Thionville a diminué de manière importante au cours du précédent mandat passant de quasi 80 M€ à moins de 65 M€ en 2019. Ce désendettement a permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre et de regagner la confiance des prêteurs.

Ce désendettement était rendu indispensable, du fait de la situation financière critique de la Ville. La capacité de désendettement est passée de plus de 15 ans en 2014 à 7 ans en 2023.

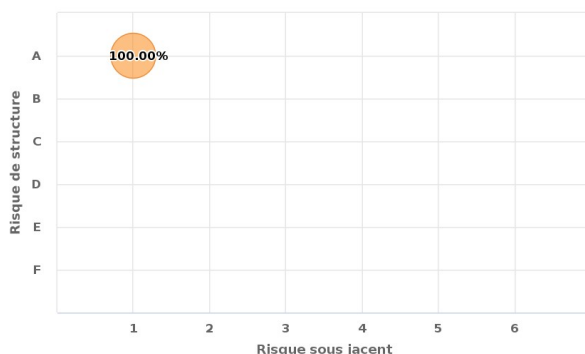
Fin 2020, l'encours s'est redressé du fait de la mobilisation de l'emprunt COVID à 66,2 M€. Il diminuera chaque année légèrement, pour retrouver à la fin du mandat un encours purgé de l'emprunt pris pour faire face à la crise sanitaire avec un objectif d'endettement de 63 M€, soit près de 17M€ de désendettement en 12 ans.



La dette consolidée de la Ville de Thionville est constituée à fin 2024 de 33 emprunts bancaires répartis auprès de 13 établissements prêteurs. Le taux moyen 2024 est de 3,14 % (contre 3,25 % en 2023). Ceci s'explique par la répartition de notre dette à 48 % à taux variable (y compris les emprunts indexés sur le livret A) et 52 % à taux fixe. Cette répartition montre un bon équilibre permettant de bénéficier des périodes favorables des baisses de taux et de maintenir plus de la moitié de l'endettement avec un taux fixe moyen de 1.90%.



La dette est en outre très saine, 100 % de l'encours étant classé sur la charte « Gissler » en A1, zone considérée comme la moins risquée et composée de taux fixes ou variables simples.



B – Les Budget Annexes

1. Le budget du Centre Funéraire

L'exercice 2023 s'est soldé par un résultat disponible en fonctionnement de 965 775,54 €, et un excédent de financement de la section d'investissement de 394 804,17 €.

Visant l'objectif de la construction d'un nouvel équipement, des provisions pour travaux futurs ont été réalisés à hauteur de 1 338 600,00 €, 295 000 € ont été repris en 2023 pour permettre le démarrage de cette opération, le solde sera repris en 2024. La construction du nouveau CFU suit l'autorisation de programme 2023-7 :

N° AP	Libellé	Chapitres	Montant de l'AP HT	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
7	Construction d'un nouveau crématorium	21 et 23	8 961 288,78 €	371 000,00 €	3 500 000,00 €	4 539 434,00 €	0,00 €
	Prévu au chapitres 23 et 21		8 410 434,00 €	371 000,00 €	3 500 000,00 €	4 539 434,00 €	- €
	Mandatements effectués		550 854,78 €	252 927,65 €	297 927,13 €		

Au 29/10/2024, 550 854,78 € ont été mandatés depuis le début de l'opération. Les crédits non mandatés seront automatiquement disponibles pour de nouvelles inscriptions budgétaires ultérieures.

Outre la provision constituée, le financement de cette opération nécessitera la souscription d'emprunts qui seront mobilisés au fur et à mesure de l'avancé de la construction. Pour 2024, un emprunt de 1.400.000 € est prévu. Le Centre Funéraire étant un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), la durée d'amortissement des emprunts sera en cohérence avec la durée d'amortissement de cette nouvelle construction fixée à 35 ans.

2. Le budget du Lotissement communal « La Petite Lor – Saint-Exupéry »

Les travaux de viabilisation et d'aménagement ont commencé en 2017. La commercialisation des parcelles a permis le remboursement total, en 2022, de l'avance initiale consentie par la Ville. L'opération est maintenant terminée. Le dernier exercice budgétaire lié à ce lotissement est celui de 2024.

III. L'évolution des ressources humaines

A. Effectifs de la Ville de Thionville

Au 31 octobre 2024, la Ville de Thionville compte un effectif total de 672 agents en emplois permanents, contre 635 en 2023, répartis comme suit :

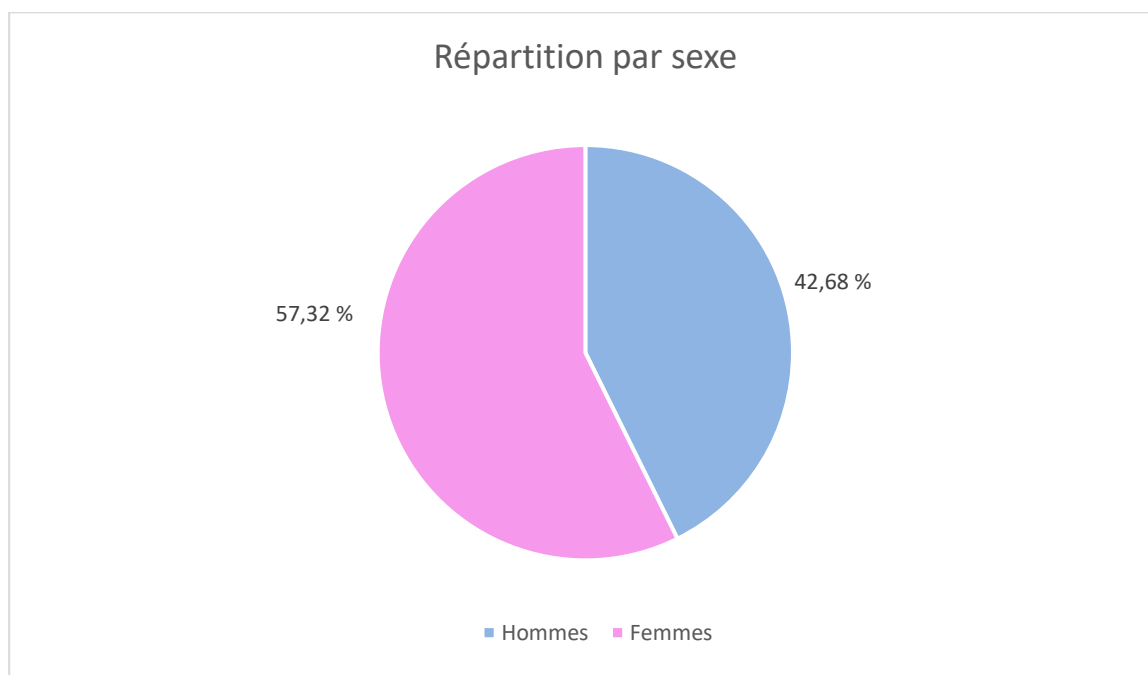
- Fonctionnaires (titulaires et stagiaires) : 583 agents, représentant 86,76 % de l'effectif ;
- Contractuels occupant un emploi permanent : 89 agents, soit 13,24 % de l'effectif.

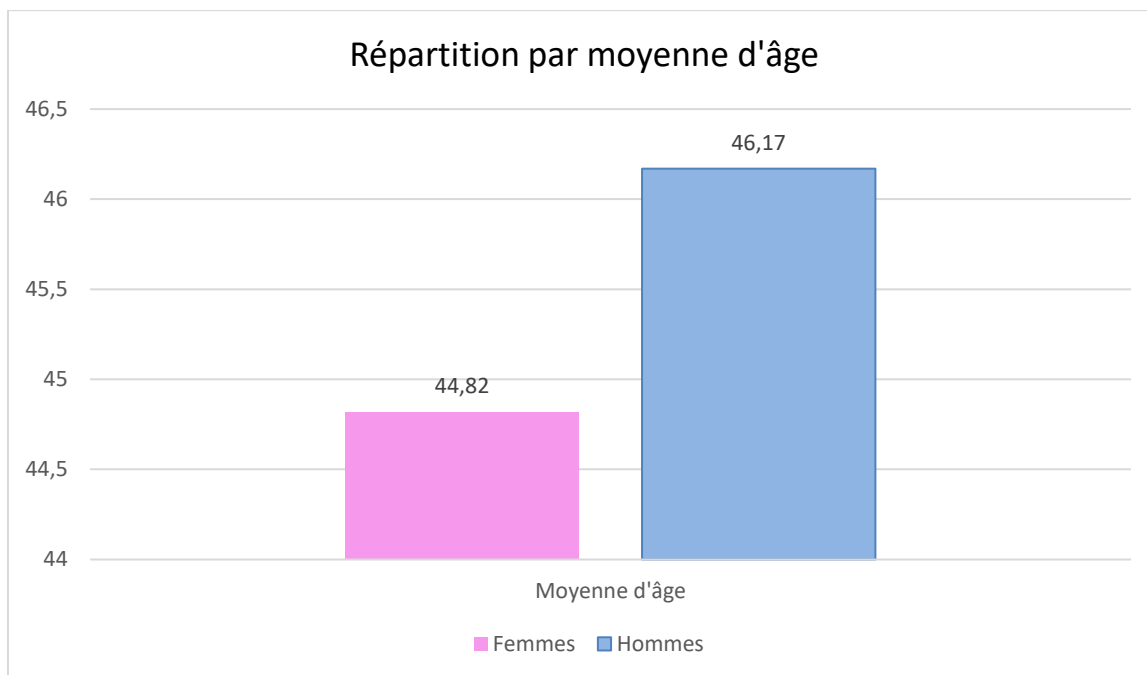
En parallèle, les salariés de droit privé (apprentis et contrats aidés) ainsi que les agents en emplois non permanents s'élèvent à 73 agents.

Les effectifs sont répartis au sein de sept pôles de compétence, en sus du Cabinet :

POLES	EFFECTIF AU 31/10/2024
Pôle Citoyenneté	238
Pôle Vie de la Cité	212
Pôle Direction Générale des Services Techniques	109
Pôle Direction Générale des Services	85
Pôle Secrétariat Général	41
Pôle Développement Durable	83
Pôle Stratégie Urbaine et Numérique	18
TOTAL	745

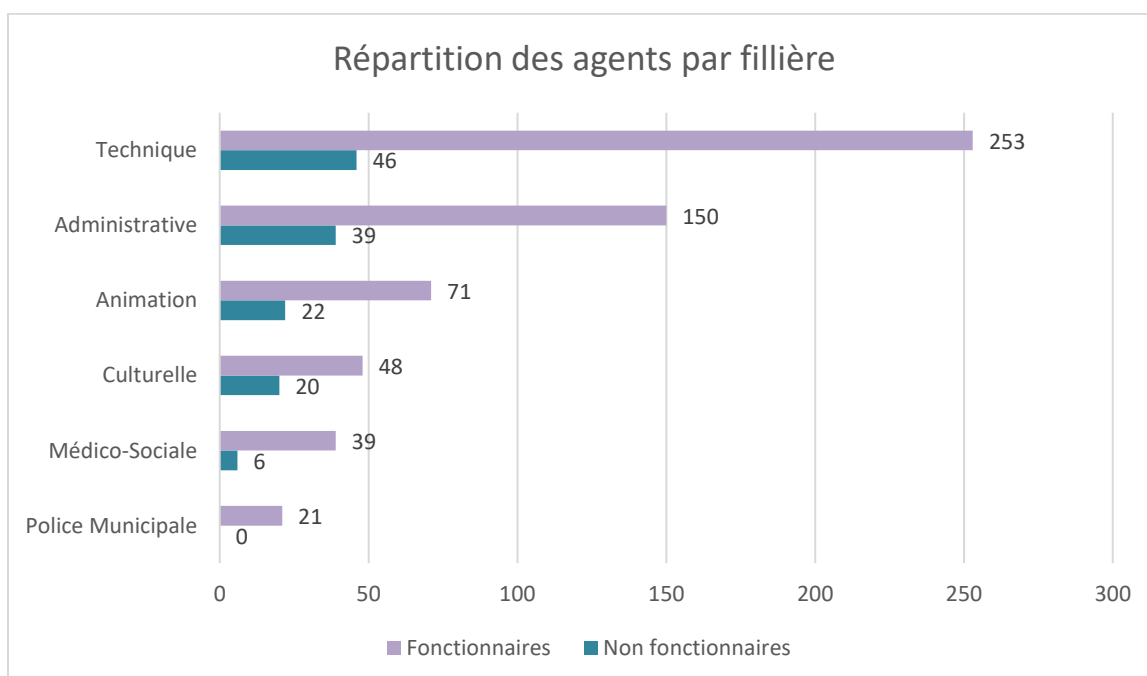
Il convient de noter une stabilité dans la répartition par sexe des effectifs au même titre que l'année 2023 (part des femmes : 57,05 % et part d'hommes : 42,95 %).

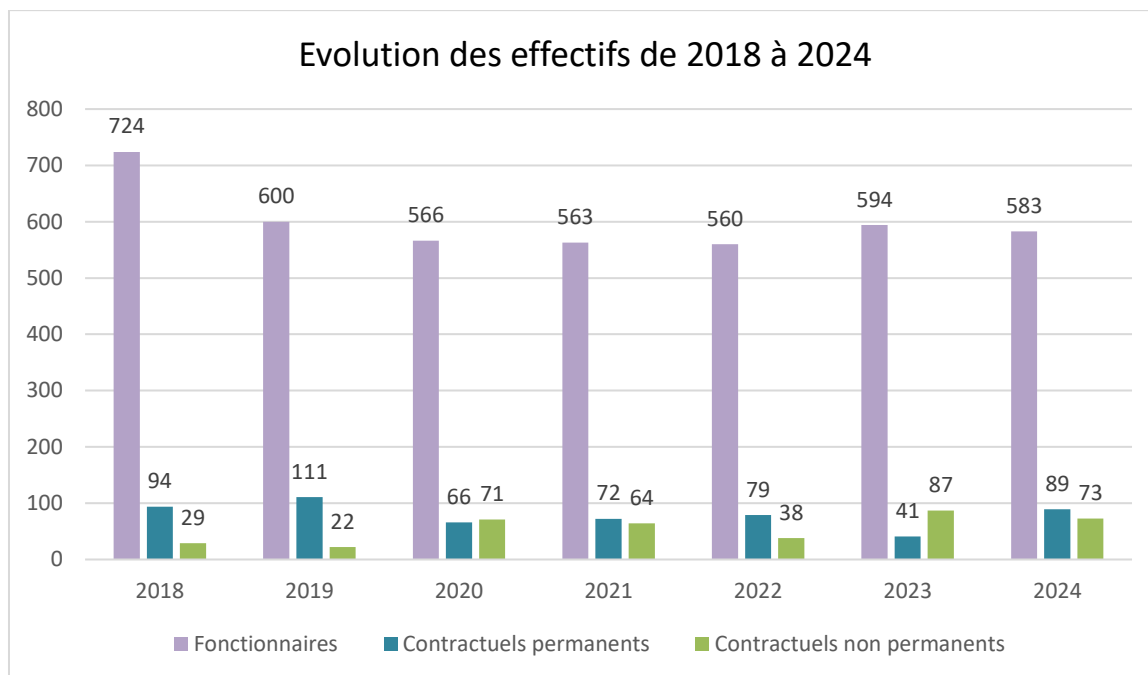




La moyenne d'âge masculine diminue légèrement (46,24 ans en 2023), tout comme celle des femmes (44,88 ans en 2023). La moyenne d'âge globale, identique l'année passée, est de 45,40 ans.

Enfin, la Ville de Thionville dispose d'un taux d'encadrement moyen, près de 186 agents relevant des catégories A et B, pour 559 agents de catégorie C. Cela représente 1 encadrant pour 3 agents. La répartition des effectifs par catégories demeure constante depuis 2017.





B. La rémunération du personnel au 31/12/2023 : Données issues du Rapport Social Unique et de l'index de l'égalité professionnelle établis en 2024 au titre de l'année 2023.

Rémunération annuelle moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents (contractuels et fonctionnaires)

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	54 591 €	45 341 €	34 180 €	27 174 €	27 603 €	27 097 €
Technique	55 464 €	53 535 €	38 442 €	21 244 €	27 433 €	23 226 €
Culturelle	35 149 €		26 042 €	21 821 €	26 365 €	
Sportive						
Médico-sociale	42 229 €	s			25 108 €	20 880 €
Police			42 734 €		31 751 €	
Incendie						
Animation			22 736 €	24 388 €	20 004 €	18 980 €
Toutes filières	49 260 €	47 118 €	31 728 €	23 813 €	26 454 €	22 035 €

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

Dans chaque catégorie, les rémunérations moyennes des agents titulaires sont globalement plus élevées que celles des contractuels.

81/100

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Contact :
dqcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global		81/100
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires		46/50
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent		11/15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)		17/25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations		7/10

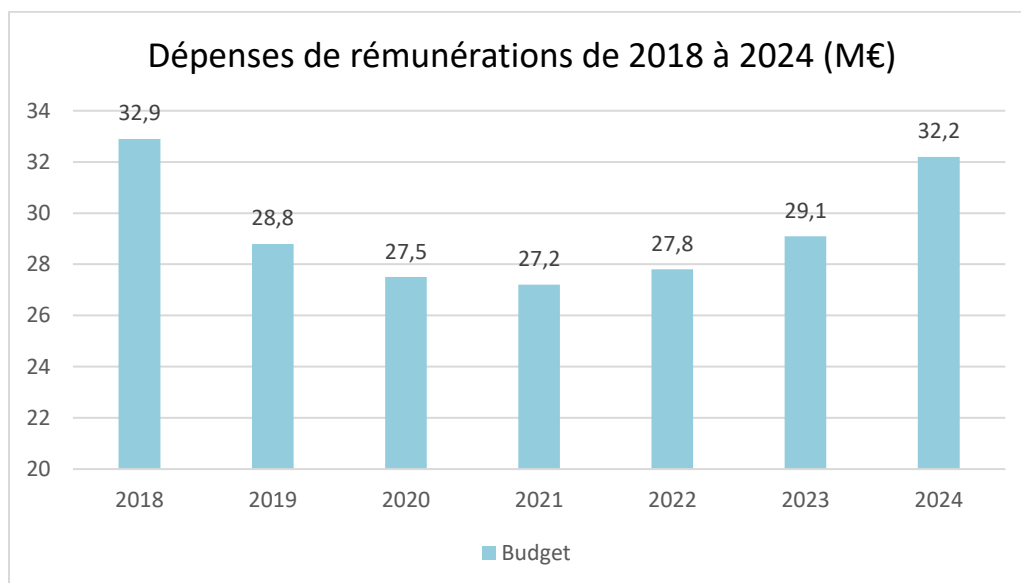
En vertu du décret n°2024-802 du 13 juillet 2024, les collectivités territoriales sont tenues de publier et de transmettre à la Préfecture les résultats de l'index d'égalité professionnelle, destiné à mesurer et à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale. Ce décret fixe, par son article 1, une cible minimale de 75 points sur 100 pour cet index, considérée comme un niveau satisfaisant de conformité.

Pour l'année 2023, la Ville de Thionville a obtenu un score de 81/100, dépassant ainsi cette cible et témoignant de son engagement actif en matière d'égalité professionnelle. Ce résultat repose sur les indicateurs suivants :

- **Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes** : Cette mesure inclut à la fois les fonctionnaires et les agents contractuels en emploi permanent, permettant ainsi une vision globale de la situation salariale au sein de la collectivité.
- **Les écarts de taux de promotion de grade** : L'index évalue le pourcentage de promus par rapport au nombre de promouvables, en identifiant d'éventuelles disparités entre les sexes dans l'accès aux promotions.
- **Représentation des sexes dans les rémunérations les plus élevées** : Ce critère porte sur la part des agents du sexe sous-représenté parmi les dix agents percevant les plus hautes rémunérations au sein de la collectivité.

L'ensemble de ces indicateurs est calculé automatiquement à partir des données du Rapport Social Unique (RSU), garantissant ainsi une analyse fiable et transparente des écarts de rémunération. Les résultats obtenus témoignent de l'engagement de la Ville de Thionville en matière d'égalité professionnelle et de l'amélioration continue dans la gestion de la rémunération de ses agents, tout en respectant les nouvelles obligations légales.

C. Les dépenses de personnel : Masse salariale charges incluses

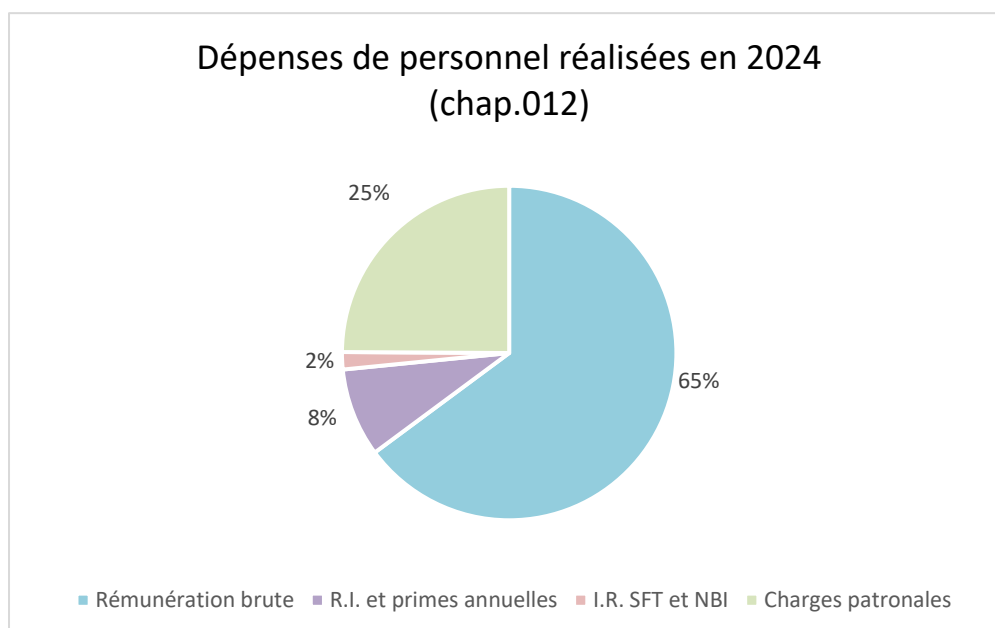


La hausse des dépenses de personnel en 2024 s'explique principalement par plusieurs facteurs majeurs :

- L'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents public au 1^{er} janvier 2024 à la suite du décret n°2023-519 du 28 juin 2023 ;
- Recrutements liés à la mise en fonctionnement du nouveau gymnase SPOT ;
- Augmentation du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour les agents de catégories B et C ;
- Adaptation des effectifs de l'Education (quotas/enfants) +5%
- Et la continuité des carrières des agents (GVT).

En outre, l'année 2024 est caractérisée par 26 départs en retraite (18 en 2023), les recrutements correspondants faisant l'objet d'une réflexion constructive (non-remplacement systématique de l'ensemble des départs) et engendrant une certaine neutralisation du GVT.

La masse salariale 2024 de la Ville de Thionville a été budgétée à 32 millions d'Euros, répartis comme suit :



D. La politique menée en matière de ressources humaines :

La politique de ressources humaines pour ce mandat (2020/2026) repose sur la polyvalence, la montée en compétence, la mobilité interne, et le dialogue social.

Les projets actuellement initiés et qui concerneront l'année 2025 :

- **Créer un espace numérique dédié aux agents pour faciliter l'accès aux informations et services internes** : Portail agent SMD CIRIL et intranet collaboratif (SharePoint).
- **Développement du Système d'information Ressources Humaines (SIRH)** : Poursuite du déploiement de modules en partenariat avec le prestataire CIRIL, pour la gestion des accidents de travail et des maladies professionnelles, des formations, des heures supplémentaires, et des entretiens professionnels annuels (EPA) ;
- **Elaboration d'un règlement du temps de travail** qui précise les modalités d'application des 1607h et qui favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
- **Création d'une cellule de reclassement** pour les agents intégrés à une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) ;
- **Identifier et planifier les besoins en formation des agents** : Elaboration et mise en œuvre du plan triennal de formation 2024/2026 et suivi des formations de prévention obligatoires ;
- **Définir les prochaines orientations stratégiques pour la gestion des Ressources Humaines** : Elaboration et mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion 2024/2026 ;
- **Promouvoir l'égalité des genres au sein de la collectivité** : Elaboration et mise en œuvre du Plan Parité Femmes/Hommes 2024/2026 ;
- **Promotion d'une culture de prévention des risques et sécurité au travail** : Formation SST (sauveteurs secouristes au travail) de l'ensemble des agents et programme de renouvellement régulier.
- **Sensibiliser tous les agents aux bonnes pratiques de sécurité numérique** : Formation sur la cybersécurité de l'ensemble des agents
- **Mise en œuvre du projet d'administration** comprenant un axe dédié au bien-être au travail et à la stratégie managériale ;
- **Travail collaboratif mené en vue de l'évaluation et de la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les risques psycho-sociaux** ;
- **Mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique** issu d'un travail collaboratif impliquant l'ensemble des Directions ;
- **Stabilisation des effectifs et des dépenses de personnel** en vue d'une gestion budgétaire responsable

IV – Réalisations 2024 et Perspectives pour l'exercice 2025

A – Le Budget de la Ville

La préparation du budget 2025 poursuit le développement des politiques d'investissement à mener pour atteindre le cap « Thionville 2030 ».

7 projets emblématiques viseront ainsi à accompagner la croissance démographique de la ville et à améliorer la qualité de vie des riverains.

Afin de permettre la transformation de la ville de demain et financer ses projets, la Ville de Thionville devra maintenir une trajectoire de ses dépenses de fonctionnement à la baisse tout en maintenant un niveau de recettes de fonctionnement élevé.

1) Les OBJECTIFS FINANCIERS : un effort de stabilité des finances de la Ville dans un contexte de réduction des finances publiques en 2025

Après les efforts importants entrepris sur le précédent mandat tant en termes de dépenses de fonctionnement que d'investissement (mutualisation des équipements, groupements de commandes ...), la Ville a pu retrouver une épargne nette positive. Ces axes d'efforts se sont stabilisés en 2019 à la fois sur les dépenses à caractère général et la masse salariale, malgré certaines contraintes inflationnistes.

Conformément à la loi de programmation 2023-2027, le projet de loi de finance 2025 met en œuvre de manière conséquente la réduction des dépenses publiques par une baisse des dotations versées aux collectivités locales et un objectif de désendettement de l'ensemble des acteurs publics. En conséquence, les efforts réalisés par la Ville les années précédentes devront être poursuivis les prochaines années afin de maintenir une capacité d'autofinancement nette positive.

Conforme à la directive nationale, la ville poursuit sa politique de désendettement commencée lors du précédent mandat. La ligne directrice est de ne pas emprunter plus que le montant du capital remboursé dans l'année. Le capital restant dû au 31/12/2024 sera stabilisé à hauteur de 64 M€ avec une projection d'en-cours de la dette à 63 M€ à l'horizon 2026.

La capacité de désendettement se stabilise à une durée de 7 ans à la fin 2023.

Aussi, du point de vue financier, l'équilibre doit s'apprécier selon une double logique :

- **Budgétaire, avec une épargne nette devant être positive pour chaque budget, et ce jusqu'à la fin du mandat ;**

Pierre angulaire du niveau d'investissement envisagé, l'épargne nette correspond, pour rappel, à l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), après avoir assuré le remboursement du capital des emprunts.

Cela suppose que les efforts de maintien du niveau des dépenses et de développement des recettes de fonctionnement se poursuivent.

Cet objectif est ainsi corrélé avec les dépenses d'investissement favorisant d'une part une réduction des coûts de fonctionnement, le développement urbain et l'habitat d'autre part et concourant à une transition écologique et un meilleur cadre de vie.

L'évolution de nos principaux postes budgétaires se traduira de la manière suivante :

Les charges de personnel :

En 2023, les charges de personnel ont représenté 56 % des dépenses de fonctionnement. Bien qu'une maîtrise doive être maintenue sur ce poste de dépenses, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2023 entraîne nécessairement une augmentation de plusieurs centaines de milliers d'euros de la masse salariale. De plus, un effort sur une revalorisation du régime indemnitaire des agents a été nécessaire afin de s'aligner avec les régimes indemnitaires des autres collectivités, notamment la CAPFT, et attirer de nouveaux agents et leurs compétences. Cet effort se poursuivra sur les années à venir, l'évolution des dépenses de personnel et donc à envisager à la hausse sur les prochaines années, malgré les efforts de gestion qui se poursuivent.

L'année 2025 devra tenir compte d'une augmentation de 4 points de la cotisation à la CNRACL, tendance qui devrait se poursuivre sur 2026 et 2027, pour près de 550 k€.

Les charges à caractère général:

Soumises particulièrement à l'inflation et notamment à l'explosion du coût de l'énergie, ces dépenses devront pour autant être contenue dans le budget 2025. Pour autant, l'inflation a encore été importante sur les premiers mois de l'année. La commune étant soumise au code des marchés publics, toutes les prestations ont des clauses légales de revalorisation annuelle qui suivent en partie l'inflation. L'inflation moyenne annuelle pour l'année 2024 est annoncée à +2,1%, celle de 2025 est prévue à hauteur de +1,5% notamment à la suite de la baisse attendue du prix de l'électricité.

Le plan de sobriété énergétique mis en place depuis 2023 vise à limiter la consommation de ressources : fermeture ciblée de certains bâtiments à certaines périodes de l'année, rationalisation de l'usage des bureaux, mais aussi et surtout des investissements permettant une meilleure isolation et un pilotage plus fin des consommations permettront de limiter les coûts sur l'ensemble de l'année. Un nouveau marché a été signé début 2023 dans le cadre du contrat MATEC, des éléments de suivis des consommations sont en cours de développement avec EDF. La mise en place de ce nouveau contrat a été très longue, la facturation 2023 n'est parvenue à la Ville qu'en 2024. Pour ces consommations 2023, la ville a bénéficié de « l'amortisseur » mis en place par le gouvernement à hauteur de 304 k€.

Concernant les autres postes de dépenses, ils font l'objet d'une optimisation continue afin d'absorber les hausses de l'inflation. Pour autant, l'année 2024 a été marquée par plusieurs événements notamment le passage de la Flamme Olympique en juin dernier, l'inauguration du nouvel équipement sportif situé au centre-ville, le SPOT qui accueillera par ailleurs, le tournoi de tennis « Thionville Open » en 2025.

Les charges de gestion courante :

Les subventions resteront globalement à un niveau stable sur le budget 2024 et 2025.

Les charges financières :

Vu la remontée des taux constatée depuis fin 2022, les charges financières de la Ville ont largement augmenté en 2023. Les taux ont encore été à un niveau élevé en 2024 même si un fléchissement est attendu en cette fin d'année. Ainsi, l'emprunt de l'exercice 2024, afin de limiter l'impact des charges financières ne sera contracté qu'en fin d'année. L'emprunt qui avait été contracté lors du COVID sera remboursé en 2025. D'autre part, la ville bénéficie de deux emprunts CAF à 0% en complémentarité de subventions pour deux projets d'investissement : La restructuration du centre social J. Prévert et la construction du nouveau périscolaire de Volkrange.

Des recettes de fonctionnement impactées par la participation des communes au redressement des finances locales :

Avec la réforme de la taxe d'habitation, les communes conservent comme seule autonomie fiscale la taxe foncière. Il n'est pas prévu d'augmenter son taux en 2025.

Le PLF2025 prévoit un nouveau prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités locales ayant des RRF supérieures à 40 M€. Seules les collectivités les plus pauvres en seront exemptées. La ville de Thionville sera soumise à ce nouveau prélèvement, la seule estimation connue a été calculée par Intercommunalité de France et atteint 1 200 000 €.

Bien que Thionville connaisse toujours un élargissement de l'assiette grâce à l'augmentation du nombre d'habitations et d'habitants dans la ville la dynamique fiscale connue ces 2 dernières années, la dynamique fiscale s'essouffle en 2025. En effet, la hausse nationale des bases fiscales étant liée directement à l'inflation, elle se situera entre 2% et 2,5 % pour 2025 (contre 3,9% en 2024).

Aussi, la politique menée en termes d'habitat depuis plus de 7 ans trouve tout son sens, permettant ainsi à la ville de poursuivre sa logique de développement du service public et d'investissement structurant dans un contexte toujours incertain.

La mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants afin de réduire la tension sur le logement a généré une recette non négligeable en 2023 (608 218 €). Elle vise cependant à remettre sur le marché des biens aujourd'hui vides, et son niveau élevé ne devrait pas se pérenniser. Aussi, pour 2024, elle est prévue à hauteur de 415 480 €.

La baisse des dotations et participations de l'Etat qui a marqué le précédent mandat reprend. En 2023, la DGF avait été abondé de 320 millions d'euros au bénéfice des communes, pour 2024, cet effort n'était pas reconduit. L'écêtement de la dotation forfaitaire est de nouveau actif, pour Thionville, il devrait être compensé par la dynamique de l'augmentation de la population. Les variables d'ajustement baissent largement en 2025. Le PLF2025 prévoit d'une part, la perte du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) sur les dépenses de fonctionnement et d'autre part abaisse le taux à 14,850 % au lieu de 16,404% sur les dépenses d'investissement.

L'ensemble de ces mesures (FCTVA, CNRACL, prélèvement sur recettes fiscales) génèrent une perte globale de financement de 2 100 k€.

L'identification via le budget annexe du « stationnement payant en parcs clos »

Le stationnement payant en parcs clos est une activité commerciale, elle doit donc être identifiée par un budget annexe. La procédure de création de cette régie a été décidée par le conseil municipal lors de sa séance du 17 juin dernier.

En conséquence, les prévisions budgétaires 2025 du budget principal seront diminuées autant en dépenses qu'en recettes des montants relatifs à cette gestion. Ce budget annexe prendra en compte dès janvier la mise en service du nouveau parking silo gare. En revanche, les mouvements comptables de changement de patrimoine de ce nouvel équipement n'interviendront qu'en cours d'année, après la clôture comptable de sa construction prise en charge sur le budget principal. Ce budget devra s'équilibrer en parfaite autonomie, seule une avance de trésorerie remboursable sera déterminée pour le premier exercice 2025.

- **Financière, avec une capacité de désendettement devant rester maîtrisée** après la dégradation de l'exercice 2020, l'évolution favorable en 2021 s'est confortée en 2022 puis 2023. La projection de l'exécution budgétaire 2024 serait moins favorable. Pour autant, la capacité de désendettement reste sous le seuil des 10 ans.

Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, se situe entre 10 et 12 ans.

Les collectivités ont en moyenne une capacité de désendettement proche de 6 à 7 années pour les Villes de même strate que Thionville. L'objectif pour Thionville est ainsi de maintenir une capacité de désendettement proche de 7-8 ans à horizon 2026, tout en poursuivant son effort d'investissement

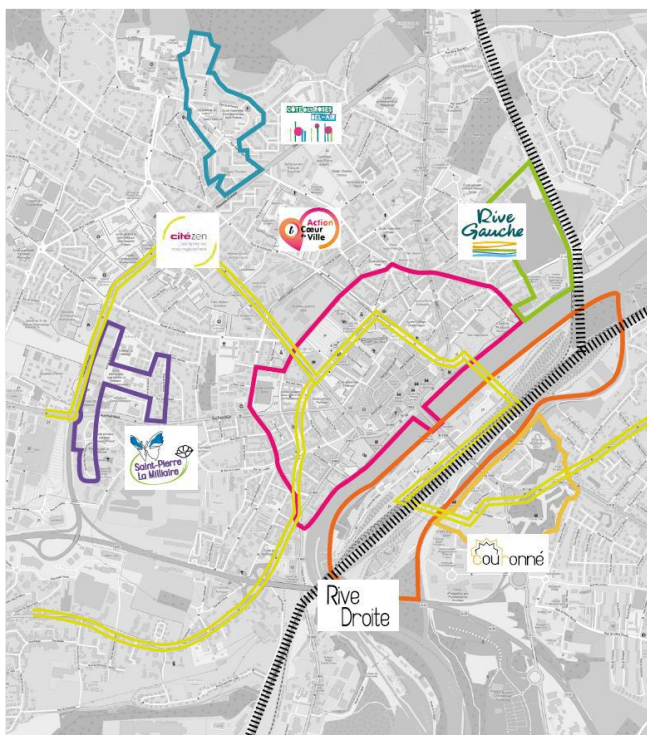
2) Un objectif politique : Thionville 2030, les réalisations 2024 et les perspectives 2025

Dans le respect du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville, les budgets se sont attachés à répondre à l'évolution des besoins des usagers en améliorant la qualité des services, leur accessibilité et le cadre de vie de Thionville. Les réalisations depuis 2022 et 2023 se sont inscrites dans le cadre de l'aménagement de la ville au défi de demain, s'articulant autour de 3 axes majeurs : la transition écologique, la transition numérique et l'aménagement de l'espace public. A la fin de l'année 2024, de nombreux investissements auront été réalisés :

- **La transformation urbaine de Thionville, au cœur de la transition écologique et numérique : Thionville 2030**

L'aménagement du territoire initié dès 2019 s'est poursuivi en 2024 afin d'inscrire pleinement la Ville de Thionville dans sa configuration du XXI^{ème} siècle. La ville de Thionville, qui atteint un niveau record d'investissement avec près de 28M€ de dépenses d'équipement inscrites au BP 2024, consacrera près de 16M€ à la réalisation des projets Thionville 2030. Cet aménagement se poursuit sur 2025 avec une nouvelle enveloppe de 10M€.

La Maison des projets, qui a ouvert ses portes sur la place de la Liberté, permet à tous les Thionvillois de se renseigner et de participer à ce large projet municipal de Thionville 2030.



Thionville 2030, ce sont 7 grands projets structurants qui vont voir le jour à Thionville et qui s'attacheront à souligner l'attractivité de la ville dans les domaines suivants : habitat, économique, universitaire, sanitaire, sportif, culturel ou encore commercial.

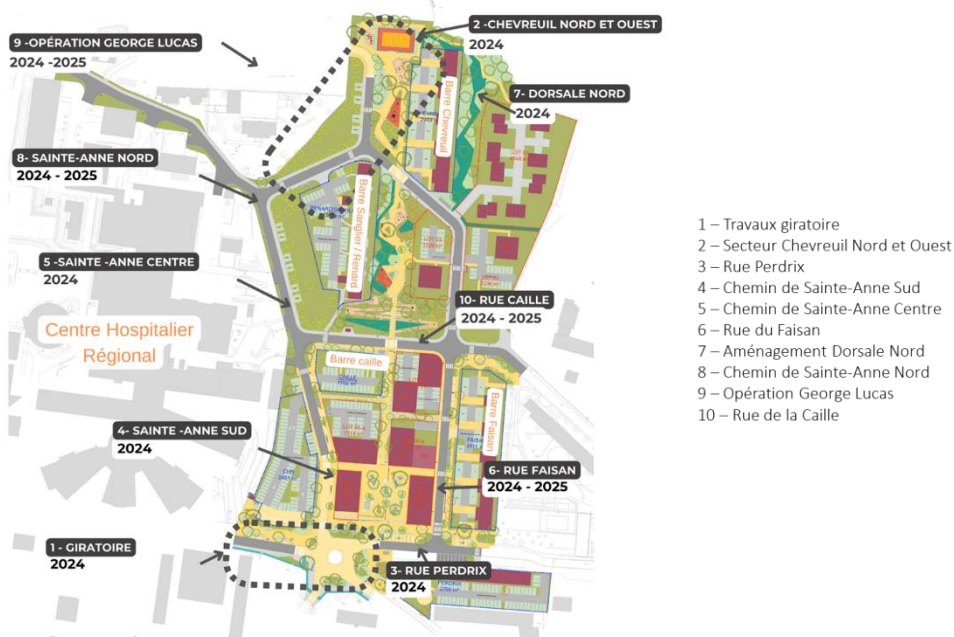
Ces 7 projets doivent répondre aux 5 enjeux fixés pour construire la Ville de demain :

- Adapter la Ville à sa nouvelle attractivité ;
- Inscrire la Ville au cœur de la transition écologique et numérique ;
- Offrir des solutions nouvelles de mobilité ;
- Poursuivre la redynamisation du centre-ville ;

Côte des Roses Bel Air

Après la démolition de la tour Chevreuil et de la barre Bécasse en 2023, la tour Bécasse a été démolie en 2024. La Ville a accompagné ces travaux de démolition et a engagé les travaux d'aménagement de l'espace public qui se poursuivront sur 2025.

En 2025, la ville investira près de 2 M€ dans ce quartier, notamment dans le secteur Nord et dans l'aménagement des abords du giratoire et de la future place Saint-Anne.



Rive Gauche

Dans le cadre des travaux envisagés pour la ZAC Rive Gauche, la Ville de Thionville a poursuivi en lien avec le concessionnaire, les études d'aménagement du site. Un accord de cession a été trouvé entre le concessionnaire Sodevam et Arcelor Mittal, ancien propriétaire d'une partie du site. Le défrichement a été réalisé en 2023, la dépollution a également démarré et se poursuivra tout au long de l'année 2024 et 2025 permettant de laver les stigmates de l'industrie sur ce secteur en friche.

Parallèlement, les premières commercialisations des lots disponibles se réaliseront, à la suite de l'attribution des 3 premiers lots de construction par le jury municipal.

L'essentiel des dépenses concernant la Rive Gauche en 2024 se concentrera sur la réalisation des équipements publics.



Le programme de construction du nouveau NEST a débuté en 2024 par le lancement d'un concours d'un marché de performance, un budget 400 k€ y est consacré en 2025, le projet global est estimé à 17,5 millions d'euros HT.

L'école maternelle des Basses Terres sera également réhabilitée intégralement. Le projet prévoit la réfection de la toiture et des menuiseries extérieures, l'isolation extérieure et intérieure après une première tranche de travaux en 2024 d'un montant de 500 k€, c'est 700 k€ inscrits pour 2025 pour une enveloppe globale de 1 200 k€ répartie sur 3 ans.

Sur le quartier, ces travaux s'accompagneront par la décarbonation et la végétalisation de la cour de l'école élémentaire.

À la suite des études menées en 2023, la définition du projet d'implantation de la future Maison de la Solidarité et de la Citoyenneté a permis le lancement du marché de maîtrise d'œuvre en 2024, portée par le CCAS (près de 9M€ HT). Le projet se poursuit sur 2025.

Rive Droite

De même, les premiers travaux et les études nécessaires ont été réalisés pour le démarrage du projet d'urbanisation de la rive Droite. La ville investira en 2025 plus de 2,1 M€ dans l'aménagement de ce secteur, notamment pour la fin de la construction du parking silo.



L'acte de Vente en l'Etat du Futur Achèvement a été signé fin octobre 2022 pour la construction du premier parking silo (R+8) de 721 places dont 629 places publiques. La construction de cet ouvrage est étalée sur 3 ans pour un coût prévisionnel de 9 160 650 HT financé par le Grand-Duché du Luxembourg, la Région Grand Est et l'Etat français à hauteur de 75%, les 25% seront financés par la Ville de Thionville. Après un premier règlement de 2,8 M€ en 2023, de 5,9 M€ en 2024, le règlement de la 3^{ème} tranche ainsi que l'équipement intérieur sont prévus pour 1,8 M€ en 2025.

Après les concertations menées en 2023, la ZAC Rive Droite verra le jour par son dossier de création et par le choix de l'aménageur. Les études en lien notamment avec la SNCF, propriétaire d'une bonne partie du site, se poursuivront en parallèle. Aussi le rachat des Tours ICF devrait se concrétiser en 2025.

Citezen : le Bus à Haut Niveau de Service

Pour 2025, la ville consacrera une partie de son budget dans l'accompagnement des travaux du BHNS ; le SMITU mettra en service les deux ponts nouveaux créés au-dessus des voies ferrées et de la Moselle.

Action Cœur de Ville

Pour le prochain budget, la ville consacrera près de 700 k€ à la poursuite de son plan d'action.

Depuis quelques années, c'est évidemment le SPOT qui a représenté le plus gros investissement. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, en lien avec l'ANAH, a permis les premières réalisations de réhabilitation de logement en 2022 sur le cœur de ville, et sera largement poursuivie par la suite. Parallèlement, la ville accompagne les grandes copropriétés (Concorde, Européen, Sainte Madeleine) dans leur démarche de réhabilitation.

L'office du commerce a trouvé son rythme de croisière et a permis une reconquête importante du centre-ville en matière d'activité, faisant chuter la vacance commerciale à environ 8% en fin d'année 2023, contre plus de 22% en 2017. Enfin, les études sont lancées sur les îlots de chaleur urbains du centre-ville et le jardin éphémère a connu une large extension au cours de l'été.

Après plus de 5 ans de travaux, le SPOT a été inauguré en septembre 2024, pour autant le règlement administratif et financier se terminera en 2025, les derniers crédits impacteront l'année 2025.

La réfection de la façade et des menuiseries des bâtiments de l'Hôtel de ville sera terminée pour cette fin d'année. La démolition du bâtiment rue des Clarisse sera suivie d'un projet d'aménagement de cet espace pour un budget 250 k€.

En 2024, en partenariat avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, une étude de design actif a été menée dans le cadre du projet Action Cœur de Ville. Les résultats de l'étude se sont concrétisés à travers la pose de mobilier urbain en cœur de ville et l'installation d'un plateau de mini-jeux aux abords de la ludothèque située rue du four banal.

Dans le cadre de la stratégie de végétalisation d'ACV, la requalification des deux axes structurants du cœur de ville (de Puzzle à la gare, de SPOT au Couronné) vise à redonner une place plus centrale aux piétons dans la conception et l'usage de l'espace public.

VEGETALISATION DES AXES NORD/SUD

ACCOMPAGNER LES USAGERS

PRINCIPES DE VÉGÉTALISATION

- **Végétaliser les parkings** afin d'offrir une meilleure qualité de stationnement et d'intégrer cette première interface entre les usagers et le centre-ville dans le parcours de mode doux.
- **Créer une continuité végétale** par des plantations d'arbres à haute tige mais également par l'apport de massifs en fonction des disponibilités en sous-sol (réseaux).
- **Typologies spécifiques à chaque rue**, suivant 5 typologies définies en fonction des usages mais aussi des gabarits des espaces publics.
- **Offrir des îlots de fraîcheur**, proposer des bosquets d'arbres et d'arbustes, permettant des zones d'ombres et de perméabilité.

LES SÉQUENCES

séquence 01 > parking plantés, être accueilli par un couvert végétal

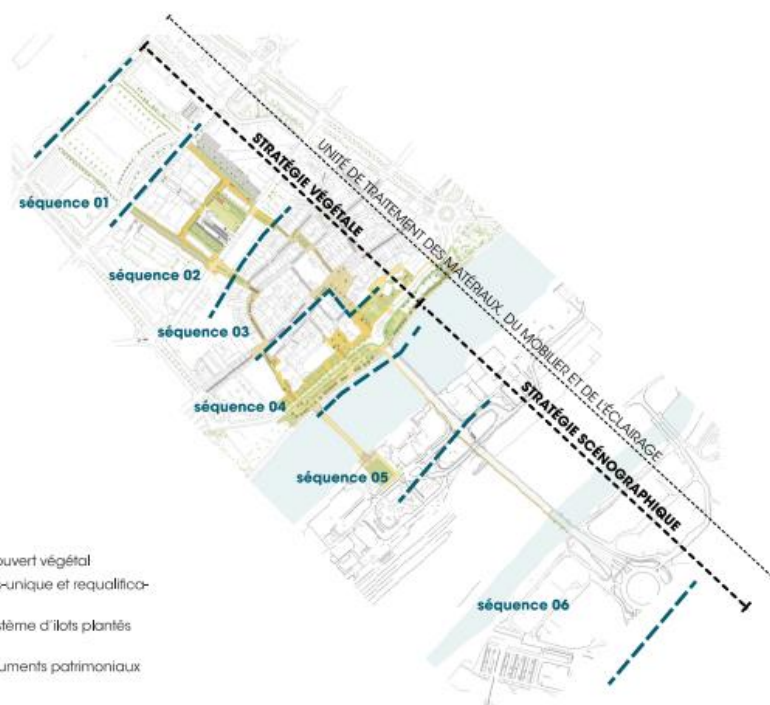
séquence 02 > rues commerçantes avec voirie en sens-unique et requalification de l'espace dédié aux piétons

séquence 03 > centre-ville piéton, végétalisé par un système d'îlots plantés adaptés aux conditions et usages

séquence 04 > requalification de la continuité de monuments patrimoniaux

séquence 05 > les ouvrages gare

séquence 06 > le couronné



Le partenariat avec l'IUT sera bien entendu maintenu et développé, tout comme le soutien à l'office du commerce.

Des poumons verts amèneront des îlots de fraîcheur au centre-ville grâce à des actions telle que le permis de végétaliser en pied de façades, ainsi que l'aménagement de la placette devant le Beffroi et de l'îlot Nouviaire entreprises en 2024. De plus, 300k€ supplémentaires permettront de lutter contre les îlots de chaleur par un programme d'aménagement de l'espace public et de végétalisation notamment Place aux Bois, ainsi que la Place Anne Grommerch. En 2025, Place de la Liberté, la Fontaine sera réhabilitée et sécurisée.

Saint Pierre la Milliaire



Après la réhabilitation du city stade en 2023, le quartier Saint Pierre La Milliaire a poursuivi sa réhabilitation avec la transformation de la cour d'école du site Saint Pierre (150 k€) et la 1ere tranche de la réfection du gymnase Léo Lagrange (150 k€) en 2024.



D'autre part, l'extension et rénovation du Centre Jacques Prévert a démarré en 2023, les marchés de travaux s'exécutent en 2024 et 2025. Le budget global de cette opération est prévu pour un montant total de 1,5 million d'euros, et permettra au centre social de disposer d'un nouvel outil pour assurer l'ensemble de ses activités au cœur du quartier.

A l'été 2024, les travaux d'amélioration du réseau de chaleur urbain ont démarré, transformant la chaufferie gaz en une nouvelle chaufferie biomasse. Parallèlement, les travaux de réhabilitation des tours par l'opérateur Moselis se poursuivront tout au long de l'année 2025.

ZAC du Couronné



La ZAC du Couronné a été créée en 2023 par la CAPFT, et fait l'objet actuellement d'une prochaine attribution à un concessionnaire.

Pour le budget 2025 de la ville, la Ville reversera à la CAPFT un montant de 500 k€ pour l'aménagement de la zone dans le cadre de l'opération de cession d'un foncier communal rue Cormontaigne. Cette cession a vocation

permettre la création du futur campus d'excellence, de nouvelles surfaces de bureaux ainsi que du locatif, notamment étudiants, en lien direct avec la vocation universitaire de l'environnement.

Parmi les autres grands projets urbains, le BP 2025 consacrera également des projets partenariaux :

- le PUP Manom, domaine du château, (600 k€) à l'entrée de la Ville,
- le PUP CRS 36 dont la signature est prévue pour cette fin d'année, avec l'acquisition des parcelles via l'EPFGE (1,95 M€) et la revente, afin de lancer l'aménagement de la zone.

- **La transition écologique**

Ambition phare pour la municipalité dans le cadre de ce mandat, la question de la transition écologique sera au cœur de tous les futurs investissements, tant dans les projets Thionville 2030 que pour l'ensemble des travaux réalisés par la ville. La ville s'appuiera également sur les travaux menés par le Comité de Transition écologique, en place depuis 2021.

En 2022 et 2023, une attention particulière a été apportée en matière de gestion du patrimoine végétal : développement de la gestion différenciée, hausse importante du budget en matière de travaux sylvicoles, mise en place de la première micro-forêt urbaine, première tranche d'investissement sur l'arrosage intelligent : piloté à distance et de manière automatisée, afin de réduire les consommations d'eau et d'adapter la fréquence au besoin des plantations. Les travaux sur l'arboretum du parc de Volkrange sont maintenant terminés. Cette politique de développement de l'arrosage automatisée et de micro-forêt sera largement poursuivie en 2024. Un diagnostic phytosanitaire des arbres d'alignement est également à l'ordre du jour. Les jardins familiaux feront également l'objet d'une étude complète et d'une réhabilitation, des récupérateurs d'eau seront installés. Pour 2025, la logique de gestion différenciée sera poursuivie et sanctuarisée.

En 2024, la Ville a reçu le prix de la Fleur d'Or qui est venu couronner l'investissement dans le fleurissement de la ville effectué ces trois dernières années.

D'autre part, la Cour d'école de la maternelle St Pierre et de la maternelle JJ Rousseau ont suivi, en 2024, le programme de transformation des cours d'écoles en cours résilientes. Ces projets sont soutenus financièrement par l'Agence de l'eau. En 2023, ont été réalisés les travaux dans les écoles de la Côte des Roses et des Semailles à Elange. Un budget de 185 k€ est réservé pour l'aménagement de la cour de l'école élémentaire des Basses Terres retenue pour 2025.

Ensuite, c'est bien-sûr la question de la sobriété énergétique qui sera poursuivie en 2025.

Concernant l'éclairage public, les trames noires mises en place en 2022 ont été prolongées sur l'ensemble des quartiers de la ville. Le programme de modernisation de l'éclairage public par l'enfouissement des réseaux et la mise en place de LED se poursuit, un budget de 400 k€ annuel y est consacré. Parallèlement, une étude sur l'optimisation énergétique, en partenariat avec la Banque des territoires est menée. Pour ce qui est des bâtiments, le remplacement des menuiseries de l'hôtel de ville des bâtiments A et B est terminé, celui des bâtiments D et E poursuit le programme en 2024-2025.

En parallèle, les travaux menés dans les écoles se concentrent également sur cette problématique : la réfection de l'école Basse Terre est prévue sur les 3 prochaines années pour un budget estimé à 1,2 M€. Cette réfection comprend la réfection de la toiture et changement des menuiseries extérieures, puis l'isolation intérieure. Les travaux seront réalisés en 2025. Outre ce projet d'envergure, des travaux d'isolation extérieures ou de toiture seront lancés à l'école élémentaire La Milliaire et la Petite Saison.

Commencé en 2023, un budget sera consacré à l'équipement d'outils de pilotage des consommations : thermostat piloté à distance, horloge de coupure seront progressivement installés dans les différents bâtiments de la ville afin de limiter la consommation inutile de ressources. De même, des récupérateurs d'eau sont prévus autour de plusieurs bâtiments publics.

Le plan vélo se poursuit avec un crédit annuel de 100 000 €. Cette rénovation s'inscrit dans le plan de rénovation de 8 pistes cyclables existantes en optimisant le marquage au sol et la signalisation verticale. Les travaux entrepris ont pour objectif d'améliorer le fléchage, la signalisation des carrefours avec l'installation de feux si nécessaire.



Enfin, le projet CITEO, visant à équiper l'ensemble de l'espace public en bac de tri, développé depuis 2022 (parcs et écoles notamment) sera déployé intégralement dans l'ensemble des salles, gymnases et stades de la ville en 2025.

Le permis de végétaliser, permettant l'implication du plus grand nombre dans la végétalisation de la ville, a été mis en place de manière opérationnelle en 2024 et se poursuit.

- [La transition numérique](#)

En 2023, la mutualisation du SIG avec la communauté d'agglomération a permis de développer l'outil en commun avec la CAPFT. Cet effort sera également poursuivi.

En 2023-2024, le développement d'Office 365 ainsi que de la téléphonie mobile permet à l'administration de se doter d'outils désormais performant et de moderniser les échanges. Un budget nouveau depuis 2022 sera prolongé dans les prochaines années : celui de la cyber sécurité, dans la continuité de l'audit réalisé.

La municipalité continue également l'investissement annuel pour généraliser l'équipement des écoles en matériels numériques (Tableaux Blancs Interactifs et classes mobiles). Cet effort sera poursuivi.

- **La prolongation de la politique de mise à niveau des équipements publics**

La Ville de Thionville entend également poursuivre son action en faveur de l'accueil des enfants thionvillois en matière scolaire et périscolaire.

Concernant le monde scolaire, outre les travaux habituellement réalisés pendant les congés scolaires d'un budget annuel de 200 k€ et outre les travaux réalisés dans le quartier St Pierre, la cour de l'école JJ Rousseau est en cours de transformation et de désimperméabilisation avec un budget de 70 k€. Comme évoqué précédemment, l'école des Basses Terres sera intégralement réhabilitée entre 2024 et 2025. Un budget de 180 k€ y est consacré.



Depuis 2024, en plus des différents travaux prévus dans le cadre de la sobriété énergétique évoqués précédemment, par suite des études réalisées, le périscolaire de Volkrange fait l'objet de travaux prévus sur 2 années pour un budget global de 2 053 k€.

Cette structure aura une capacité d'accueil de 150 enfants pour des activités de loisirs et la restauration scolaire.

Les subventions sollicitées pour ce projet atteignent 1 300 k€ auprès de 3 organismes principaux que sont la CAF, le FEDER et la Région.

Ce bâtiment sera situé rue du Donjon à Volkrange et sera conforme à la réglementation environnementale RE2020 (utilisation maximale du bois pour réduire l'impact carbone, utilisation de matériaux d'isolation en paille – filière locale -, utilisation de matériaux intérieur faiblement émissif – Bois – Caoutchouc et infiltration complète des eaux pluviales sur la parcelle). Sa date de mise en service prévisionnelle : la rentrée de septembre 2025.

Enfin, dans le cadre de la loi du 11 février 2005 a été poursuivi le programme AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) et la mise en conformité PMR au sein de plusieurs écoles et bâtiments. Il sera bien évidemment prolongé en 2025.

En 2024, La Ville a poursuivi son programme de grosses réparations de voirie. Il sera bien-sûr prolongé dans les mêmes proportions en 2025.

Le gros projet d'aménagement de l'entrée de ville Route de Metz commencé en 2023 s'est terminé en 2024.

Autre quartier, la 1ère phase des travaux de voirie destinés à la sécurisation de la traversée de Volkrange et l'enfouissement des réseaux a commencé en 2024 et se poursuit en 2025. Ces travaux s'étalent sur 2 exercices pour un budget global estimé à 700 k€.

Concernant le domaine du sport, d'autres sites bénéficieront d'un engagement financier sur le budget en 2025, comme la mise en conformité T2 FFF du stade de Guenrange ; le remplacement de 2 panneaux de basket au gymnase de la Plaine et la rénovation des vestiaires et du garde-corps des tribunes du stade de Garche.

L'année 2024 a été marquée par le passage de la flamme olympique des JO2024 à Thionville. A cette occasion et en partenariat avec les clubs sportifs, une série de manifestations sportives a été organisée dont les mini-jeux qui se sont déroulés en juin 2024. L'année 2025 sera marquée par le tennis avec l'organisation de l'Open Thionville. Cette manifestation sera accueillie au SPOT.

Conclusion

Dicté par le PLF2025, le niveau des dépenses d'équipement au stade du budget primitif 2025 est moins important qu'en 2024 et devrait se stabiliser autour de 15 M€. L'exercice 2025 poursuit les opérations pluriannuelles en cours et maintient les programmes annuels destinés à l'amélioration du cadre de vie.

Dans la suite du niveau record de 28M€ de dépenses d'équipement prévues dans le budget 2024, la ville de Thionville réalisera l'ensemble des projets envisagés au début du mandat, malgré la crise COVID, l'explosion du coût de l'énergie et l'inflation galopante de cette dernière année.

En cette fin d'année 2024, les résultats budgétaires sont conformes aux études nationales sur les finances locales et reflètent les difficultés conjoncturelles en France due à l'inflation notamment. La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit être maintenue d'autant plus que la dynamique des recettes de la ville s'amoindrit, notamment si la loi de finances est votée en ces termes, afin de permettre à la fois de financer la politique sociale de la ville pour garantir un haut niveau de service public et de réaliser les transformations urbaines et écologiques nécessaires au regard de l'attractivité du territoire. Si l'ambition en termes d'investissement se prolonge, les futures mesures gouvernementales rendent plus que nécessaires la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

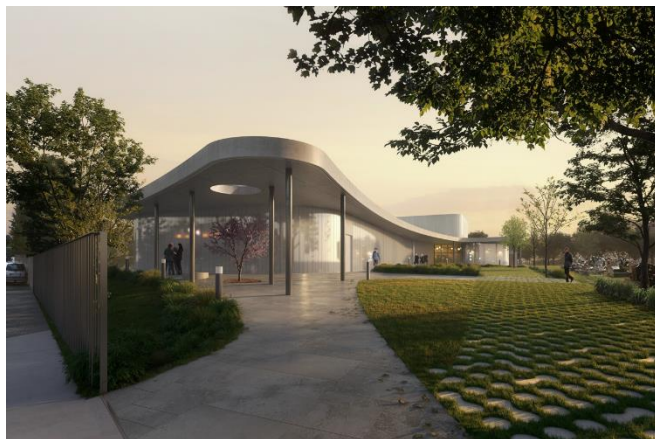
La recherche de soutien financier auprès de nos partenaires permet de financer cette mutation et de prolonger l'effort de désendettement entamé il y a près de 10 ans, sans toucher cette année encore à la fiscalité.

Le budget primitif 2025 laisse donc apparaître à la fois la concrétisation des ambitions d'équipement et la dimension particulièrement saine du budget de la ville, avant même la reprise du résultat de l'exercice 2024.

Un niveau d'investissement conséquent, une transition écologique et énergétique accélérée, une qualité toujours grandissante du service public local, une gestion vertueuse du désendettement et une stabilité fiscale ; voilà les grandes orientations de ce budget 2025.

B – Les Budgets Annexes

a – Le Budget du Centre Funéraire



Les investissements envisagés en 2025 concernent essentiellement la construction du nouveau Centre Funéraire. Pour donner suite à la consultation lancée en 2022, l'équipe menée par l'entreprise IMPRESSA a été retenue, l'année 2024 a permis de préciser le cahier des charges complexe de ce chantier, les travaux vont commencer en 2025.

N° AP	Libellé	Montant de l'AP HT	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
7	Construction d'un nouveau crématorium	8 410 434,00 €	371 000,00 €	3 500 000,00 €	4 539 434,00 €	0,00 €
	2313	8 410 434,00 €	371 000,00 €	3 500 000,00 €	4 539 434,00 €	- €

Les crédits de paiement 2024 de 3 500 000 € ne seront pas dépensés au 31/12/2024, ils redeviendront disponibles pour une inscription ultérieure. A l'étape du BP2025, les 4 539 434 € sont inscrits tels que proposés dans l'autorisation de programme. A l'étape du BP2025, un emprunt de 4 489 934 € est inscrit pour financer une partie des travaux. Cette inscription est susceptible d'évoluer au BS lors de la reprise des résultats. En fin d'année 2024, l'emprunt de 1 400 000 € prévu sera contractualisé.

b – Le Budget du Lotissement communal « La Petite Lor – Saint-Exupéry »

L'opération est maintenant terminée. Le budget sera clôturé lors du vote du compte administratif 2024. L'exercice 2024 permet de reverser à la Ville le bénéfice de l'opération (253 k€).

c – Nouveau budget : Gestion du stationnement payant en parc clos

Le Conseil Municipal a créé lors de sa séance du 17 juin dernier un régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du stationnement payant en parc clos muni d'un budget annexe M4 (S.P.I.C.)

Le premier exercice budgétaire sera celui de l'année civile 2025.

Une dotation initiale sera définie afin de mettre à disposition de ce service public industriel et commercial les moyens matériels et financiers nécessaires à son fonctionnement initial. Cette dotation initiale comprendra les actifs et passifs intégrés au patrimoine de la ville qui seront affectés à la régie pour son parfait fonctionnement. L'investissement le plus conséquent sera celui du parking des Capucins en ces niveaux -1 et -2.

Le parking silo gare sera mis à disposition dès le 1^{er} janvier afin d'en permettre son exploitation. Cependant la dotation comptable sera effectuée en cours d'année après la clôture comptable sur le budget principal de cette opération pluriannuelle.

En effet, la construction de cet équipement est suivie depuis 2022 par une AP/CP sur le budget principal de la ville. Le dernier versement contractuel de cette acquisition en VEFA est prévu au cours du premier semestre 2025. L'emprunt que la ville aura mobilisé pour la réalisation de cet équipement fera l'objet d'un échéancier entre la régie et la ville.

Afin de doter cette nouvelle régie d'une trésorerie suffisante, la Ville versera une dotation financière d'exploitation d'un montant de 60 000 €. Cette somme correspond à 1/10^è des dépenses prévisionnelles de fonctionnement (chapitre 011) de ce nouveau parking. Cette dotation financière fera l'objet d'un remboursement par annuités. L'encaissement des recettes du stationnement se faisant régulièrement chaque mois, ce fond de trésorerie couvrira un peu plus d'un mois de fonctionnement.